

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024



POUVOIRS SUBSIDIENTS



Réalisation

Esther Kouablan, Ceren Bas, Malamine Fadiaba, Serdar Topalka, Abobakre Bouhjar, Nicha Mbulin, Jd Wakam, Nurten Kosova, Hélène Kouamé, Catherine Harris, Riduan El Afaki

OBJET SOCIAL

“ Le Mrax est une association qui lutte contre l’antisémitisme, née il y a plus de 60 ans sur les cendres du génocide nazi à l’initiative d’une poignée de résistants juifs.

L’association a pour but la lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la xénophobie. Elle appelle à l’union et à l’action l’ensemble de celles et ceux qui entendent s’opposer aux discriminations, aux haines, aux préjugés fondés sur la prétendue race, la nationalité, la langue, la culture, l’origine nationale ou ethnique, la couleur de peau, la confession ou les convictions philosophiques. Elle veut faire triompher l’amitié et la paix entre les peuples et promouvoir l’égalité et la fraternité entre les humains. Elle contribue à la défense de la mémoire des victimes et persécutions racistes, commises notamment lors d’un génocide.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle met en place toute action et tout service lui permettant de réaliser ses objectifs et d’atteindre ses buts. “



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : *Yves LODONOU*

Vice-Présidente : *Jacqueline OFFOGBA*

Trésorier : *Sampson Antonio KOKOU*

Secrétaire : *Honorine KUETE*

Administrateurs (trices) :

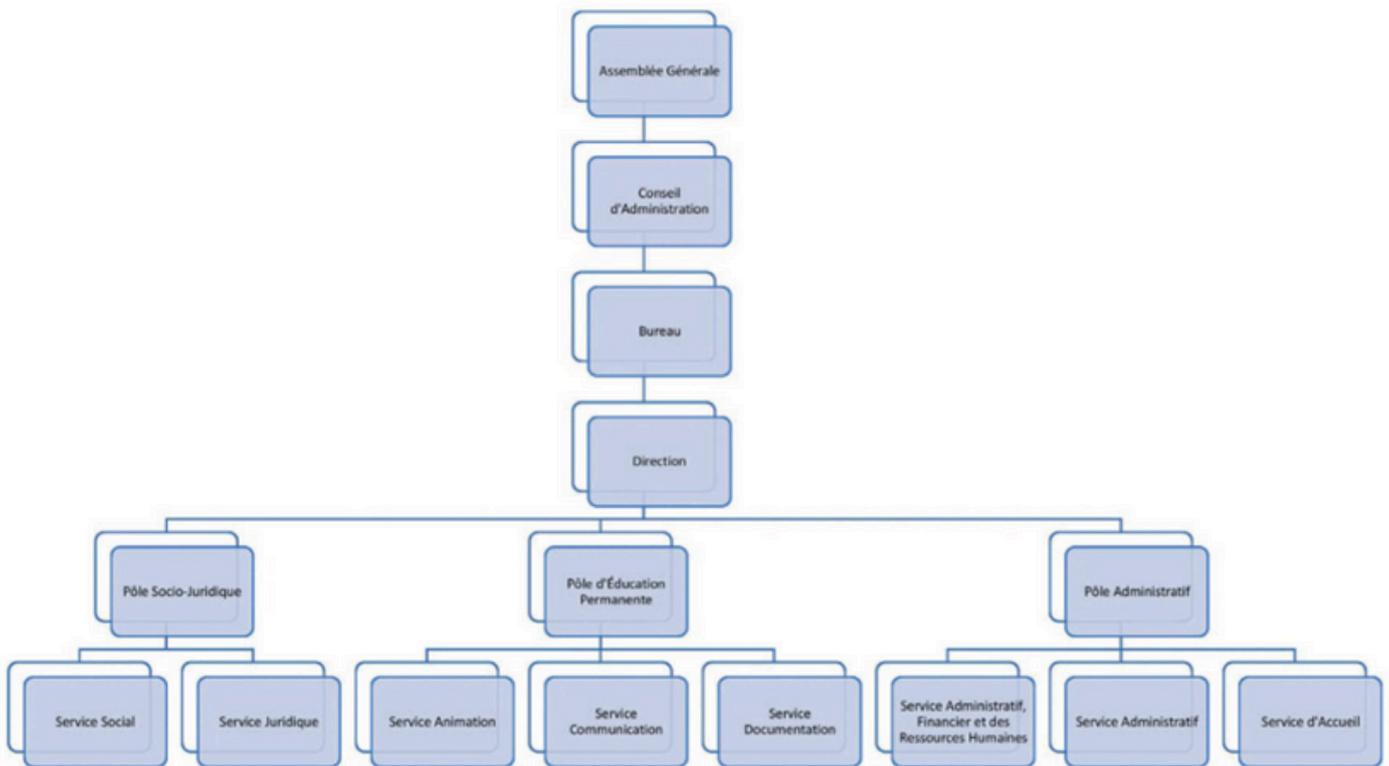
Martial Doua

Cécile RUGIRA

Moïse ESSOH

Jean-Paul FOKI

ORGANIGRAMME





ÉQUIPE

Directrice : *Esther Kouablan*

Comptabilité - GRH : *Ceren Bas*

Juriste : *Nicha Mbuli*

Assistante Sociale : *Nurten KOSOVA*

Chargée de projet : *Hélène Kouamé*

Collaboratrice administrative : *Asiye Zorsu*

Coordinateur EP/Formateur : *Malamine Fadiaba*

Animateurs : *Serdar Topalka, Abobakre*

Documentalistes : *Catherine Harris, Riduan El Afaki*

Chargé de communication : *Jd Wakam*

Sommaire

<i>Service Social</i>	2
<i>Service juridique</i>	16
<i>Service Documentation</i>	25
<i>Service Éducation Permanente / Animation</i>	26
<i>Service Communication</i>	41

Service Social

Le Service Social, également connu sous le nom de « **Centre d'Accueil pour les Immigrés** », occupe une place essentielle dans notre engagement sociojuridique en faveur de l'intégration, de l'orientation et de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité. Fort d'une **expérience de 70 ans**, notre service a su se distinguer par sa capacité à répondre aux besoins divers et complexes des personnes, qu'elles soient sans papiers ou en situation régulière, belges ou étrangères, hommes, femmes ou autres.

Rôle et missions

Depuis sa **création**, le Service Social s'est engagé à promouvoir un environnement inclusif où chaque individu, quels que soient son statut juridique ou administratif, son origine ou son genre, bénéficie d'un accompagnement adéquat pour surmonter les défis sociojuridiques.

Notre mission repose sur trois piliers : favoriser **l'intégration sociale** en simplifiant l'accès aux droits essentiels (logement, santé, emploi), **renforcer la résilience** face aux vulnérabilités via un soutien psychosocial et juridique, et **promouvoir l'équité** en garantissant des services gratuits et sans condition

préalable. Ces **valeurs**, ancrées dans **l'empathie** et la **confidentialité**, traduisent notre conviction que l'autonomie des personnes passe par un accompagnement adapté à leurs réalités.

Notre service agit comme un pont entre les institutions et les publics fragilisés, en combinant écoute active et expertise technique. Au-delà de l'information claire sur les démarches administratives (permis de travail, regroupement familial, régularisation), nous assurons un suivi rigoureux des dossiers, y compris en urgence, via des canaux multiples (téléphone, e-mail, accueil physique).

Cette approche proactive, couplée à une intervention large à l'échelle nationale (Bruxelles, Wallonie, Flandre), permet de répondre aux besoins immédiats tout en anticipant les risques d'exclusion.

En bref, le service social s'occupe essentiellement des rôles et des missions suivantes :

- **Informer et orienter** : Le service fournit des informations claires et précises sur les droits et les démarches

- administratives, facilitant ainsi l'accès aux services publics.
- **Accompagnement et guidance** : Nos équipes offrent un soutien et des conseils personnalisés, que ce soit pour l'accompagnement administratif, social ou juridique, afin de guider chaque bénéficiaire dans ses démarches (inscription à la commune, regroupement familial, demandes de permis, etc.).
- **Écoute et conseil** : Grâce à une approche basée sur l'empathie et l'écoute, nous assurons un suivi rigoureux des dossiers, en intervenant rapidement en cas d'urgence, par téléphone, email ou directement dans nos locaux.
- **Confidentialité et adaptation** : Notre accompagnement est à la fois confidentiel et adapté aux réalités de chacun, garantissant ainsi une prise en charge respectueuse et personnalisée.
- **Orientation vers des services spécialisés** : Nos visiteurs sont toujours satisfaits des orientations reçues vers des services spécialisés en droit des étrangers, emploi, logement, santé et soutien psychosocial.
- **Encadrement et formation des stagiaires** : Le service social, en plus de ses missions principales, joue également un rôle important dans la formation pratique des futurs professionnels du travail social. En 2024, il a accueilli et encadré plus de dix stagiaires issus de divers horizons, profils et genres. Grâce à sa réputation et à sa rigueur professionnelle, notre service est régulièrement sollicité pour accompagner aussi bien des étudiants belges qu'internationaux.



Mme Kosova, Assistante sociale du MRAX, entourée de ses stagiaires :
Christian Tay DANESE (à gauche)
Anoual EL-BATTIUI (à droite).

Un service qui se distingue

Notre force réside dans une **équipe multilingue et pluridisciplinaire**, formée de professionnels issus de divers horizons culturels, capables de communiquer dans **plusieurs langues**. Cette diversité, enrichie par une **longue expérience**, assure une compréhension fine des enjeux migratoires et sociaux. Par ailleurs, notre **disponibilité étendue** (permanences trois jours/semaine + urgences) et notre ancrage national

en font un service de **première ligne**, réactif et accessible.

Par ailleurs, soucieux de nous adapter et d'innover pour répondre aux besoins quotidiens de nos publics, nous enregistrons, dans la catégorie « **autres services** » du volet social, de nombreuses demandes qui dépassent nos compétences initiales, mais qui demeurent essentielles pour notre public. Ces services répondent aux exigences croissantes de la **numérisation** et de la **digitalisation**

des démarches administratives, tant publiques que privées. Ils incluent notamment l'accompagnement dans l'utilisation des **plateformes en ligne**, la **gestion d'Itsme**, la prise de

rendez-vous numériques, l'envoi et la réception de documents administratifs, ainsi que la rédaction d'**e-mails** officiels.

Le service social en chiffres

895 bénéficiaires et 3 284 dossiers

L'étude et l'analyse des statistiques de nos bénéficiaires pour l'année 2024 révèlent un **progrès constant** et une **dynamique continue** dans notre politique d'accueil, qui s'adapte de plus en plus aux réalités sociojuridiques pour répondre aux besoins et aux préoccupations majeures de nos bénéficiaires.

Ce rapport annuel témoigne également de notre engagement constant à fournir un soutien de qualité et à innover afin de mieux répondre aux demandes croissantes de notre public. En adaptant nos interventions aux réalités du terrain, le Service Social contribue activement à la promotion de l'égalité, de l'inclusion et à la défense des droits de chacun.

L'analyse des chiffres s'articule autour de plusieurs volets, offrant une vue d'ensemble de celles et ceux ayant eu recours à notre service, en prenant en compte leur nationalité,

leur commune de résidence, leur âge, leur sexe, etc.

Le service social a accueilli **895** personnes et a traité **3 284 dossiers** pour l'ensemble des bénéficiaires. Ce chiffre illustre que certains usagers ont formulé plusieurs demandes et ont été reçus à plusieurs reprises lors de différentes audiences.

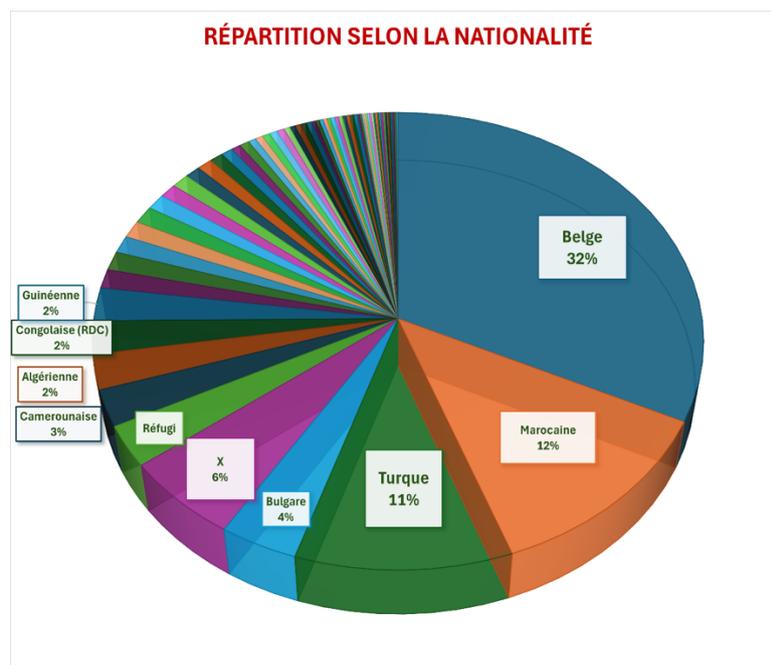
Comparativement à l'année précédente, où **947 personnes** avaient été accueillies avec **2 633 dossiers** gérés, on observe une **diminution** d'environ **5,5 %** du nombre de personnes, tandis que le nombre de dossiers a **augmenté** d'environ **24,7 %**. Cette divergence s'explique par le fait que, même si moins de personnes sont accueillies, celles-ci formulent davantage de demandes. Cela reflète la complexification des situations des bénéficiaires, la multiplication des démarches

administratives et un besoin accru d'accompagnement pour la gestion de cas multiples.

Par ailleurs, ce résultat s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de notre politique sociale pour 2024, qui privilégie la qualité à la quantité. Conscients de la complexité et de la bureaucratie administrative, nous avons opté pour une gestion soignée d'un nombre restreint de dossiers afin d'offrir un accompagnement personnalisé et efficace, plutôt que de risquer une gestion approximative d'un grand nombre de demandes. Cette orientation répond également aux

exigences de la réforme de l'axe 3 du décret de la cohésion sociale, notamment avec la suppression de l'accueil téléphonique et d'autres modalités de contact. Cette réforme a entraîné une diminution du suivi personnalisé des bénéficiaires et a accentué la difficulté à traiter l'ensemble des dossiers de manière efficace. Ainsi, la conjonction de ces facteurs – augmentation du nombre de dossiers, choix de privilégier la qualité de l'accompagnement et répercussions des réformes administratives – explique la dynamique actuelle de notre service social.

Répartition selon la nationalité



Un seul service et 67 nationalités : notre réponse solidaire à la diversité

La diversité des nationalités parmi les bénéficiaires du service social du MRAX reflète les réalités complexes d'une société multiculturelle comme Bruxelles. L'analyse de ces données va bien au-delà d'un simple exercice statistique : elle constitue un outil stratégique pour **identifier les vulnérabilités spécifiques, adapter nos interventions et combattre les inégalités structurelles.**

En 2024, les ressortissants **belges représentent 32,18 % (contre environ 28 % l'année précédente)**, suivis par les **Marocains (12,29 %)** et les **Turcs (10,50 %)**. D'autres nationalités telles que les **Bulgares (3,80 %)** mais également les **réfugiés (2,91 %)** figurent également dans le **top 10**. La **catégorie X (5,81 %)** comprend des personnes n'ayant pas souhaité révéler leur nationalité. Cette analyse met en lumière des problématiques variées : obstacles administratifs liés à l'immigration, discriminations systémiques ou encore précarité socio-économique. Elle oriente le MRAX vers des actions ciblées (médiation interculturelle, plaidoyer pour des politiques plus inclusives, etc.) et garantit une prise en charge adaptée aux besoins réels de chaque communauté.

Le graphique présenté illustre parfaitement la diversité de notre public – sur les plans culturel, linguistique et social – tout en mettant en lumière leur origine majoritairement étrangère (plus de **99 %** de nos bénéficiaires). Cette réalité renforce notre combat contre la xénophobie et témoigne de la richesse de nos différences.

Cependant, cette **diversité**, notamment sur le plan **linguistique**, représente également un **défi** majeur : il est essentiel de mettre en place des ressources adaptées pour répondre aux besoins spécifiques de notre public. Parmi ces défis figurent :

- **Barrières linguistiques et communicationnelles** : La nécessité d'un service d'interprètes professionnels.
- **Différences culturelles et méfiance institutionnelle** : La réticence à demander de l'aide par peur de la stigmatisation et les divergences culturelles.
- **Complexité administrative et statuts juridiques précaires** : Des démarches administratives souvent complexes dans un système

fédéral belge fragmenté (régions, communes).

- **Accès inégal aux aides sociales, au logement et à la santé :** Des difficultés supplémentaires liées à la discrimination et au racisme structurel au sein de l'administration publique, influençant l'accès aux services.

Face à ces problématiques, notre service social doit composer avec des défis importants, notamment :

- **Manque de ressources financières et humaines :** Ce problème entrave la réponse aux besoins croissants et diversifiés des bénéficiaires. Cette situation découle du **mode de financement de l'axe 3 du décret de la cohésion sociale**, basé sur les heures de permanence plutôt que sur le volume réel des demandes. Ce système limite l'adaptation des équipes et nuit à la qualité de l'accompagnement,

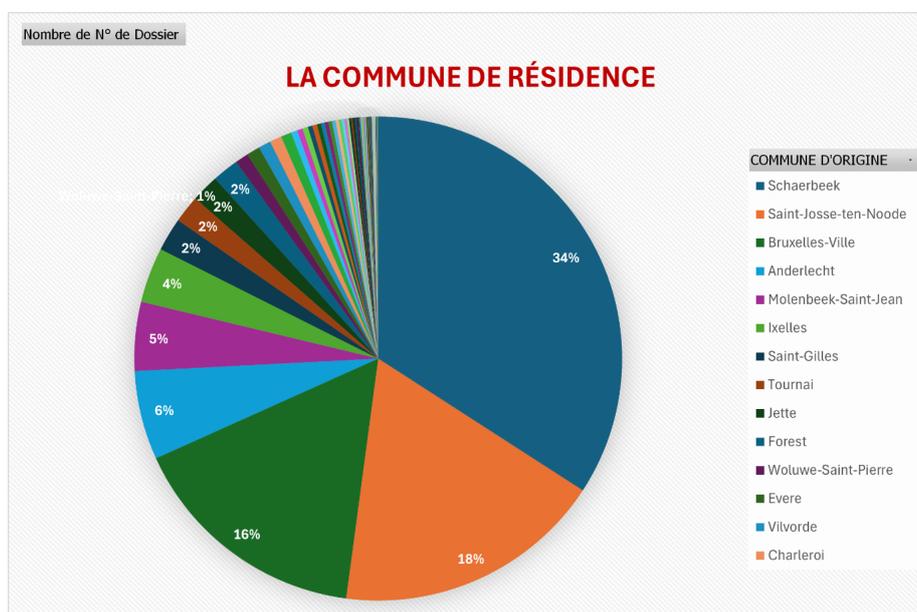
notamment dans les cas complexes.

- **Absence d'interprètes professionnels :** Ce qui ralentit le traitement des dossiers et complique la communication.
- **Retards dans le traitement des dossiers :** En partie dus à la complexité administrative et au manque de coordination entre les différents niveaux institutionnels.

Solutions potentielles :

1. Renforcer la médiation interculturelle et l'accès à des interprètes qualifiés.
2. Former les travailleurs sociaux aux spécificités des publics migrants (connaissances juridiques, santé mentale, sensibilité culturelle).
3. Simplifier les démarches administratives et harmoniser les politiques entre les régions.

Répartition selon la commune de résidence

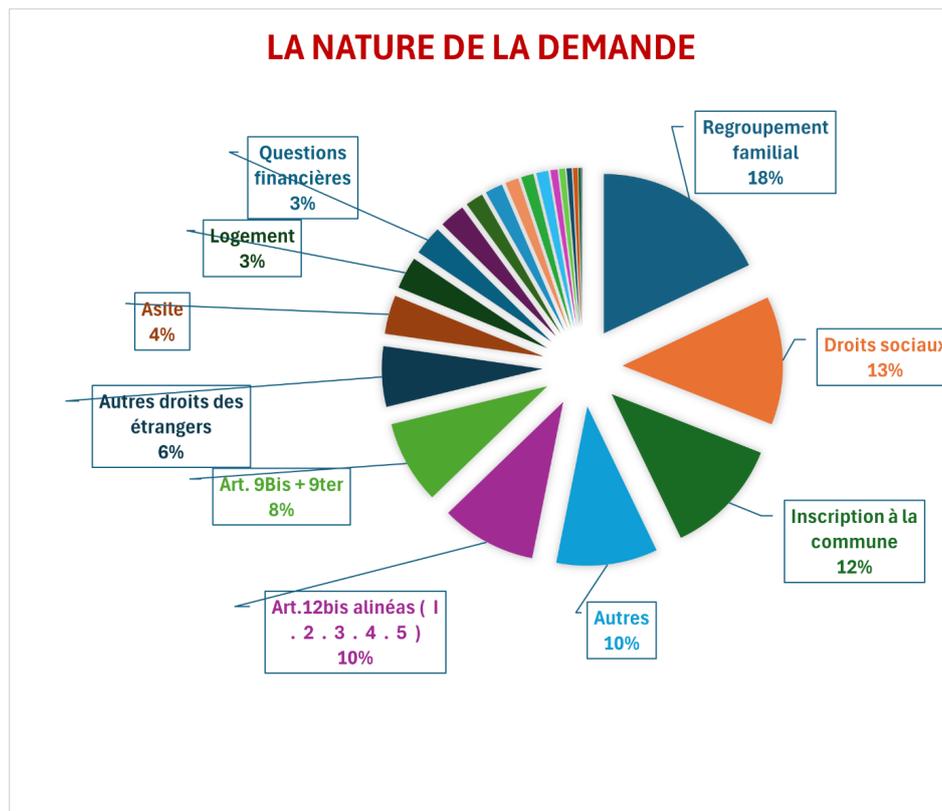


Le siège social du **MRAX**, situé **37**, Rue de la Poste à Saint-Josse-ten-Noode, se trouve à une position stratégique entre la Gare de Bruxelles-Nord, les stations de métro Botanique et Rogier, ainsi que les arrêts des trams 92 et 93 et plusieurs lignes de bus STIB et De Lijn. Cette accessibilité renforce la probabilité que les résidents des communes voisines sollicitent les services de l'association. L'accessibilité du siège social joue un rôle clé dans la répartition des bénéficiaires, avec un

effet d'attractivité pour les communes proches.

- **Schaerbeek (34,2 %)**, **Saint-Josse-ten-Noode (17,9 %)** et **Bruxelles-Ville (16,1 %)** regroupent à elles seules **plus de 68 %** des demandes.
- **82 %** des bénéficiaires résident dans un rayon de 5 km autour du MRAX, confirmant l'impact de la proximité géographique sur l'accès aux services sociaux.

Répartition selon la nature de la demande



L'analyse du graphique « **Nature de la demande** » met en lumière une forte concentration sur certaines thématiques clés du service social, tandis que d'autres restent marginales. Ces écarts témoignent de priorités différenciées, selon la complexité des parcours et les besoins spécifiques des usagers.

Reconnu pour ses compétences dans le droit des étrangers, c'est dans ce domaine que notre service social est le plus sollicité. C'est donc sans grande surprise que les demandes liées à la migration ont été plus nombreuses.

Le **regroupement familial (590 dossiers)** représente 18 % des cas

traités. Cette procédure reste l'un des principaux canaux de migration légale vers la Belgique, mais les démarches, de plus en plus complexes en raison des restrictions croissantes, nécessitent un accompagnement spécifique.

L'accès aux **droits sociaux (428 dossiers / 13 %)** demeure une préoccupation majeure, étroitement liée au statut de séjour. De nombreux étrangers en Belgique rencontrent des difficultés économiques et sollicitent des aides telles que les allocations familiales, le chômage ou le CPAS. La forte demande dans ce domaine souligne la nécessité d'un accompagnement renforcé pour

faciliter l'accès aux prestations sociales et aux soins de santé.

Étroitement liée aux deux précédentes, **l'inscription à la commune (391 – 12 %)** est une étape essentielle pour bénéficier des droits sociaux et finaliser le regroupement familial. Cependant, les lourdeurs administratives, les délais et les contrôles de résidence en font une procédure complexe, particulièrement pour les personnes en situation précaire.

316 dossiers, soit 10 % des demandes, concernaient l'acquisition de la **nationalité** belge (art. 12bis). 8 % (**277 dossiers**) des demandes concernaient **l'article 9bis + 9ter** (régularisation pour circonstances exceptionnelles et régularisation pour des raisons médicales). En ce qui concerne les dossiers de régularisation, leur importance traduit l'instabilité vécue par de nombreux migrants en Belgique, confrontés à des procédures strictes et à des situations de précarité qui les poussent à chercher des solutions légales pour stabiliser leur séjour.

D'autres demandes, moins fréquentes, ont nécessité

l'intervention du service social. Ces dossiers concernaient les thématiques « **Permis de travail** » (**23 dossiers, 1 %**), « **Formation** » (**20 dossiers, 1 %**), « **Scolarité** » (**17 dossiers, 1 %**), « **Demande de visa touristique** » (**7 dossiers, 0 %**) ou encore « **Adoption** » (**2 dossiers, 0 %**).

Contrairement aux années 1960, où les besoins portaient principalement sur le logement et l'emploi, les préoccupations actuelles sont **juridiques et administratives** avant même les besoins matériels. L'augmentation des demandes liées à l'administration pourrait trouver une explication dans **le renforcement des politiques migratoires** (conditions de séjour, regroupement familial), **la précarisation des statuts** (séjour temporaire, recours aux sans-papiers) ou encore **la décentralisation des services publics**, qui pousse les personnes étrangères à chercher des intermédiaires sociaux pour accéder à leurs droits.

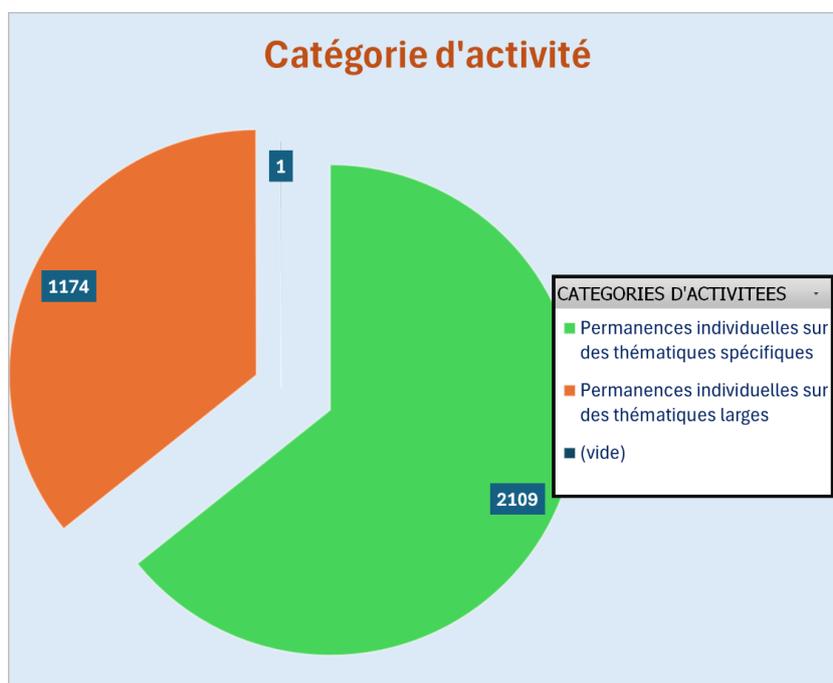
Répartition selon la catégorie d'activité

Alors que la répartition par nature de demande classe chaque requête selon son objet spécifique, la répartition par catégorie d'activité regroupe les demandes en fonction de leur complexité et de leur champ d'application.

Ainsi, certaines demandes sont classées parmi les permanences individuelles sur des thématiques spécifiques en raison de leur technicité et de la nécessité d'un accompagnement expert (ex. logement, droits sociaux,

régularisation). D'autres relèvent des permanences individuelles sur des thématiques larges, qui offrent un premier niveau d'accompagnement, une orientation générale et des conseils globaux couvrant plusieurs aspects simultanément.

Cette distinction permet d'adapter l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires, en conciliant prise en charge spécialisée et approche globale des problématiques rencontrées.



Les données montrent que **64 % des demandes concernent des permanences individuelles sur des**

thématiques spécifiques, tandis que **36 % relèvent de permanences individuelles sur des thématiques**

larges. Cela traduit un besoin accru d'expertise et de prise en charge approfondie pour des problématiques juridiques et administratives précises.

Les permanences individuelles sur des thématiques spécifiques concernent des demandes pointues et souvent liées aux titres de séjour et aux procédures administratives. On remarque que les demandes les plus fréquentes sont : « **Inscription à la commune** » (391 dossiers, 18,5 %), « **Art. 12bis** » (316 dossiers, 15 %), « **Art. 9Bis/9ter** » (277 dossiers, 13 %), « **Autres droits des étrangers** » (201 dossiers, 10 %) et « **Asile** » (129 dossiers, 6 %). Ces chiffres illustrent l'importance de l'accompagnement juridique face à

des législations complexes et restrictives.

Les permanences individuelles sur des thématiques larges couvrent des besoins plus variés, souvent en lien avec l'insertion sociale et les droits fondamentaux : « **Droits sociaux** » (428 dossiers, 36,5 %), « **Logement** » (107 dossiers, 9 %), « **Emploi** » (58 dossiers, 5 %). La catégorie « **Autres** » (335 dossiers, 28,5 %), hétérogène, illustre la diversité des préoccupations des bénéficiaires et la nécessité d'une prise en charge globale.

Ces permanences jouent un rôle clé dans l'orientation et l'accompagnement global des bénéficiaires, en abordant plusieurs aspects de leur situation.

Analyse croisée des bénéficiaires

L'analyse combinée des motivations du public en fonction de **l'âge** et **du genre** offre une compréhension globale et nuancée des besoins et des comportements des bénéficiaires du service social. En croisant ces deux dimensions, nous pouvons identifier comment l'âge influence les priorités des individus et comment, pour chaque tranche d'âge, les dynamiques de genre modulent ces besoins. Cette

approche permet ainsi de mieux adapter l'offre de services et de concevoir des politiques publiques plus ciblées et efficaces, en tenant compte à la fois du parcours de vie et des rôles socioculturels spécifiques.

Nous pouvons ainsi voir que les demandes des **jeunes adultes (18-26 ans)** tournaient plus autour des thématiques telles que « **Asile** », « **Art. 12bis** », « **Inscription à la**

commune » et « Regroupement familial ». Cette tranche d'âge montre l'urgence d'un accompagnement juridique renforcé pour les jeunes hommes et une prise en charge administrative adaptée pour les jeunes femmes.

En ce qui concerne les **adultes actifs (26-40 ans)**, leurs demandes se concentraient plus autour des thématiques liées au « **Regroupement familial** », « **Droits sociaux** », « **inscription à la**

commune » et « **Art. 9bis et 9ter** ». En plus des demandes ayant trait à la question de la « **Santé** », les **seniors (+65 ans)** ont sollicité un accompagnement et/ou des conseils pour les mêmes thématiques.

Si des différences peuvent apparaître en ce qui concerne le genre, celles-ci ne peuvent être généralisées au public ayant eu recours aux conseils et/ou à l'accompagnement de notre service social.

Conclusion générale

L'analyse des activités du service social du MRAX en 2024 révèle un contexte de plus en plus exigeant :

- **Complexité croissante** : 3 284 dossiers pour 895 bénéficiaires traduisent un accroissement des demandes par usager, dans un paysage administratif toujours plus lourd.
- **Politique qualité avant quantité** : Face aux réformes du **décret Cohésion sociale (axe 3)** et à la suppression de l'accueil téléphonique, nous avons délibérément restreint le nombre de dossiers par intervenant afin d'assurer un suivi personnalisé et efficace,

plutôt que de diluer nos moyens.

- **Dimensions territoriale et démographique** : Une forte concentration géographique autour du MRAX (82 % des demandes dans un rayon de 5 km) et la prise en charge de **67** nationalités mettent en exergue l'enjeu de l'accessibilité et la diversité culturelle.
- **Besoins prioritaires** : Les requêtes tournent majoritairement autour du regroupement familial, de l'inscription communale et des droits sociaux, signes d'une

quête de stabilité administrative et familiale avant toute intégration à long terme.

- **Approche différenciée :** L'étude croisée par âge et genre montre que les jeunes

hommes naviguent surtout dans des procédures juridiques complexes, tandis que les femmes (et notamment les seniors) sollicitent davantage des aides sociales, de logement et de santé.

Service juridique

Un service de première ligne de soutien individuel contre toutes les formes de discrimination dite « raciale »

Le service juridique du MRAX assure l'assistance aux personnes ayant vécu le racisme et la discrimination dans différents domaines de la société : accès aux biens et services, logement, emploi, espace public, espace privé, relations de voisinage, enseignement...

Conformément à nos statuts, le service juridique n'est compétent que pour certains critères protégés de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie (dite loi antiracisme) et de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (dite loi anti-discrimination), à savoir les critères de :

- **La nationalité ;**
- **La prétendue « race » ;**
- **La couleur de la peau ;**
- **L'origine nationale ou ethnique ; -**
- **La langue ;**
- **Les convictions philosophiques ou religieuses.**

Le traitement de signalements en matière de racisme et de discrimination constitue la principale mission de notre service juridique. Différents canaux permettent au public de prendre contact avec ledit service : par mail (juridique@mrax.be), par téléphone (02/209.62.58 ou 0477/88.40.52) ou encore via Messenger ou via le formulaire en ligne sur notre site internet (www.mrax.be). Les signalements peuvent également se faire en se présentant, sans rendez-vous, à une des permanences juridiques (lundi et mercredi de 9h à 13h et de 14h à 16h).

Toute personne, intéressée ou touchée par les discriminations, témoin ou personne ayant subi une discrimination, avérée ou ressentie, peut prendre contact avec notre service afin de faire un signalement ou tout simplement poser des questions sur le cadre juridique belge de lutte contre les discriminations. Tout contact avec notre service est consigné dans une base de données.

En plus des permanences, le service juridique est amené à assurer des

formations grand public en lien avec ses thématiques.

En 2024, **75 heures de formation** ont été dispensées par le service, que ce soit à Bruxelles et en Wallonie (Liège, Tournai). Il est à souligner que si ces informations ont été

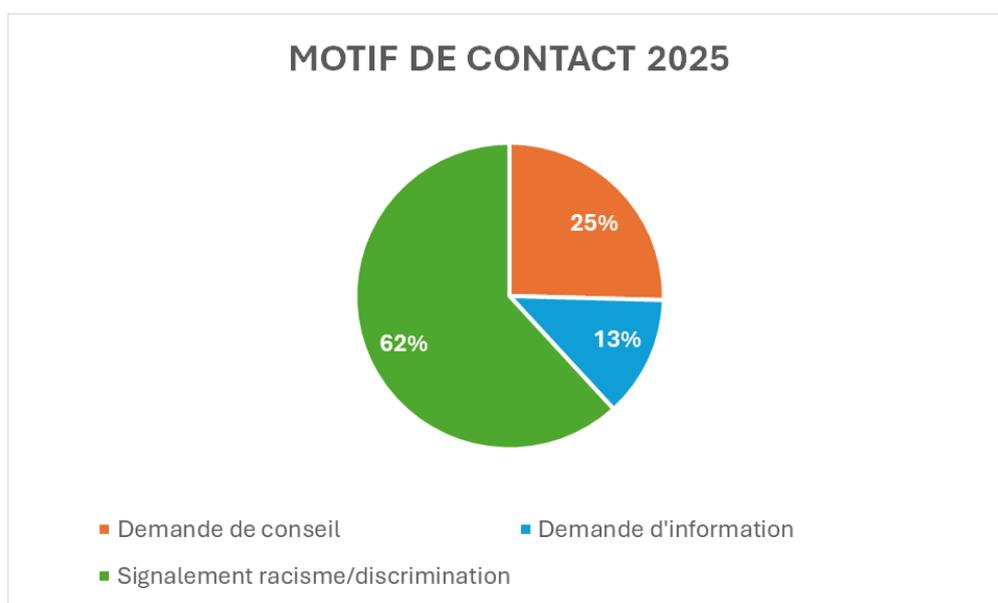
réalisées tant auprès de professionnels que de citoyen.ne.s, ce sont majoritairement des personnes subissant les discriminations raciales qui sont les plus représentées.

Chiffres et tendances 2024

647 SIGNALEMENTS

Au cours de l'année 2024, **647 signalements** ont été traités par le service juridique/bureau des plaintes. Demandes d'informations ou de conseils, signalement d'une discrimination subie ou de

comportements et des pratiques discriminatoires constituent l'ensemble des motifs pour lesquels le public a eu recours à notre service de soutien individuel.



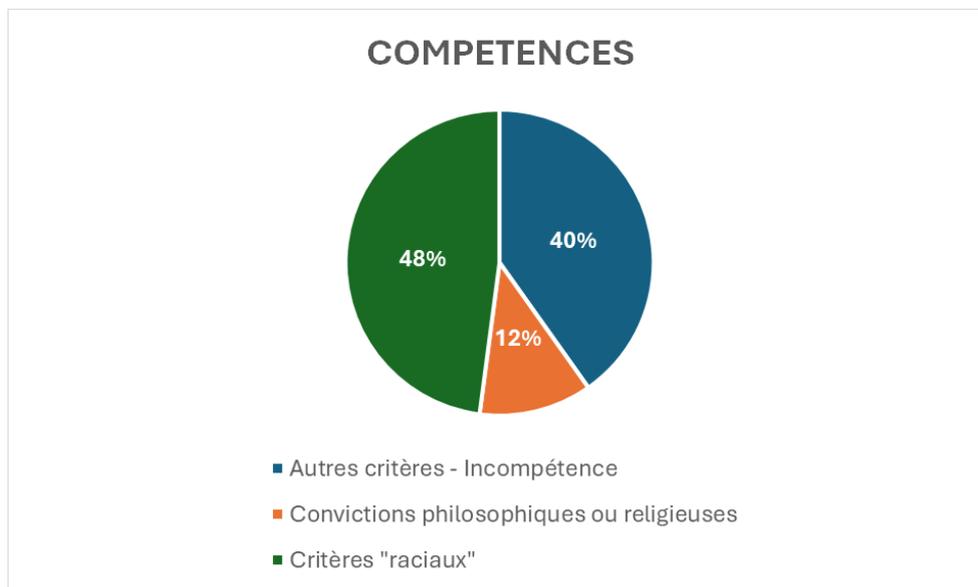
Ces signalements font l'objet d'une analyse approfondie afin de

déterminer si notre service/ bureau des plaintes est compétent eu égard à

nos statuts. Selon les données, 388 signalements relevaient de la compétence du service, ce qui représente 60 % des situations nécessitant une intervention. Les critères dits « raciaux » ont fait l'objet de 311 signalements, tandis que 77 concernaient le critère des « convictions philosophiques ou religieuses ».

En 2024, 261 signalements ne relevaient pas de la compétence de notre service juridique. L'incompétence de notre service dans un dossier peut être liée au critère protégé, mais peut également découler de la circonstance que, bien qu'un critère dit "racial" soit en

cause, nous ne soyons pas face à une discrimination au sens légal. À savoir une différence de traitement fondée sur un critère protégé et qui ne peut être objectivement justifiée. Sur les 261 signalements encodés sous "Autres critères - Incompétence", 70 dossiers, soit presque 27%, ne rencontraient pas la définition légale. Néanmoins, cela ne veut pas dire que ces personnes n'ont pas subi une injustice. Face à une incompétence liée aux critères protégés, le service juridique informe la personne de l'institution compétente. Cela a été fait pour 191 dossiers pour lesquels UNIA ou l'Institut pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes était compétent.

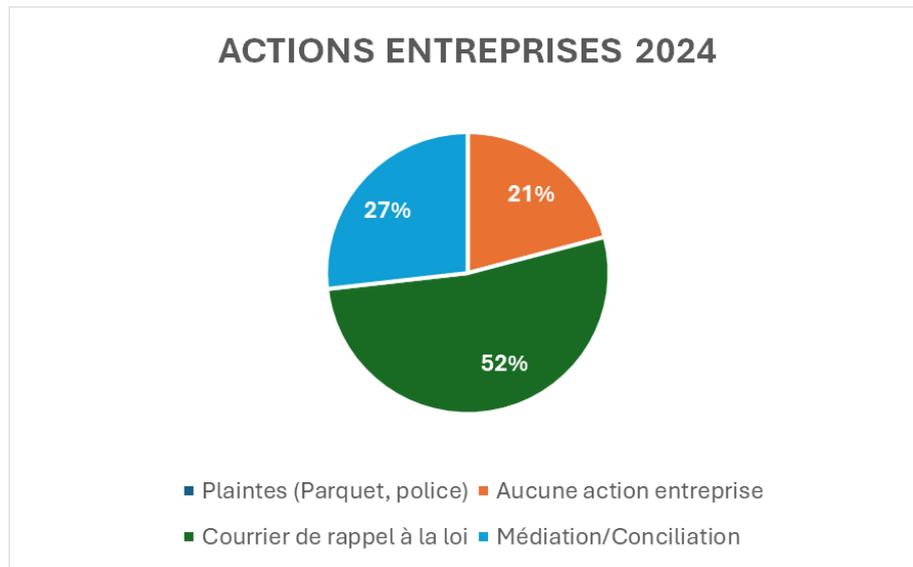


Ces 388 signalements ne correspondent pas nécessairement au nombre de dossiers "racisme/discrimination" que notre

service a eu à traiter. En effet, si malgré notre compétence, la personne nous ayant consulté ne souhaite pas aller plus loin "que faire

un signalement”, c’est-à-dire qu’elle souhaite juste porter à notre connaissance ces faits, la situation ne sera pas enregistrée dans la base de données “dossiers” et restera au niveau des signalements. En 2024,

307 dossiers, soit 79 % des cas, ont nécessité une intervention active de notre service.



Cette intervention peut prendre différentes formes. Lorsque l’identité de l’auteur des faits est connue de nos services, un courrier de rappel à la loi est envoyé. Ce fut le cas pour **203 dossiers** (66%). Dans d’autres cas, cette intervention se concrétise par une médiation/conciliation (**104 dossiers**). Dans certains dossiers, principalement ceux concernant des faits de racisme ou de discriminations dans l’espace public, l’auteur des faits est la plupart du temps non identifié. Un courrier de rappel à la loi ou une médiation/conciliation n’est donc pas possible (**81 dossiers**). Dans cette situation, nous conseillons, le plus souvent, de porter

plainte à la police, si tous les éléments portés à notre connaissance nous permettent de présumer une violation de nos législations antiracistes et anti-discrimination.

Depuis de nombreuses années, la stratégie de notre service juridique est de privilégier la médiation/conciliation pour les dossiers auxquels il est encore possible et utile de parvenir à une résolution amiable. Lors de ces rencontres, le respect et l’écoute sont les maîtres mots. Les juristes du MRAX veillent donc, dans un premier temps, à ce que le dialogue engagé réponde à des tels principes.

La médiation permettra à chacune des parties d'entendre ce qui lui est reproché, mais également les

explications de l'autre. Dans un second temps, les juristes rappellent la législation en vigueur.

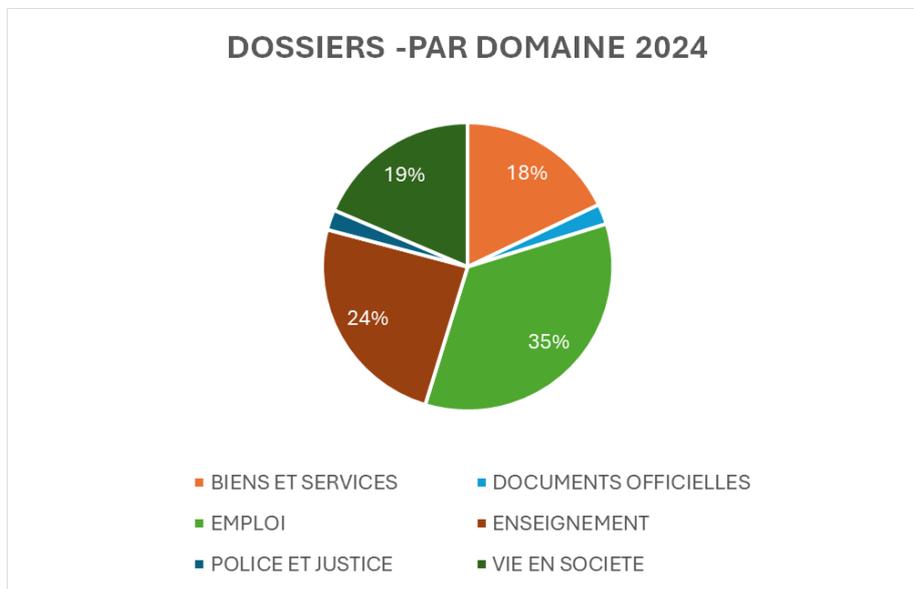
Tendance générale 2024

307 Dossiers

Les dossiers correspondent à des signalements pour lesquels le service juridique du MRAX est compétent eu

égard à ses statuts ; nécessitant, par conséquent, une intervention de notre part.

Par domaine

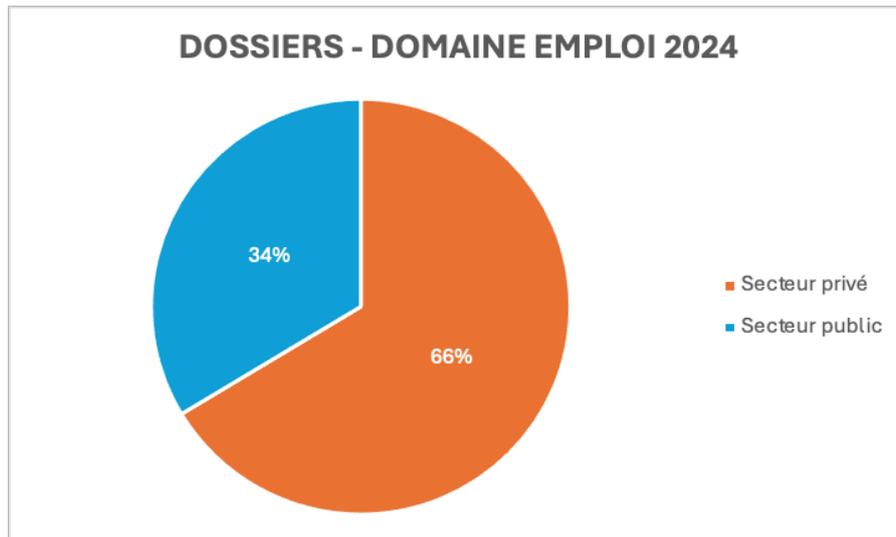


En 2024, comme pour l'année précédente, l'**emploi** représente, depuis plusieurs années, le domaine pour lequel notre service juridique a eu à ouvrir un dossier : **106 dossiers**. C'est la troisième année consécutive

que ce domaine occupe la première place de nos signalements. Plus de 60 % des dossiers dans ce domaine visaient le secteur privé. Certaines tendances doivent être mises en lumière. Dans ce domaine, le critère

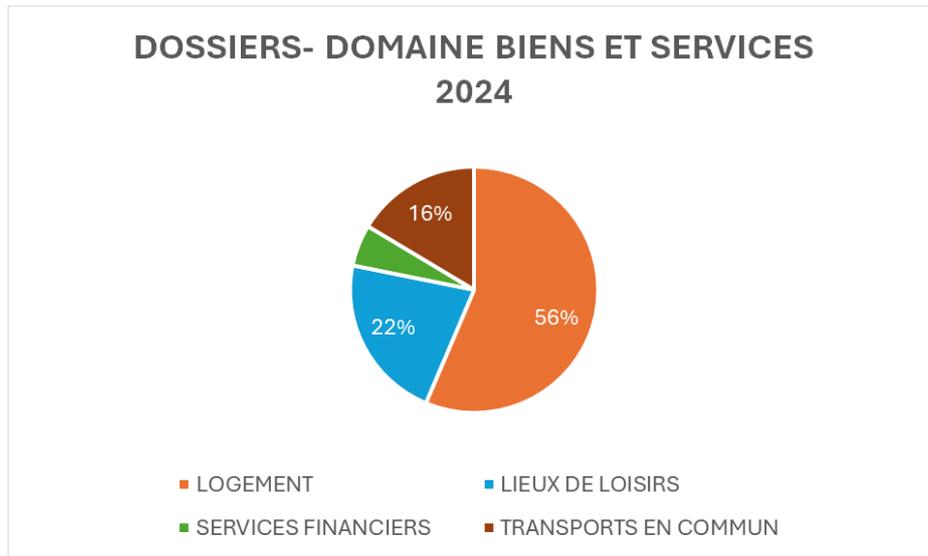
des convictions philosophiques et religieuses était celui le plus souvent invoqué comme motif du signalement ; que ce soit au stade de l'entretien d'embauche que celui des

relations de travail avec les collègues. Les critères dits « raciaux », quant à eux, ont plus été signalés lors de l'exécution du contrat de travail.



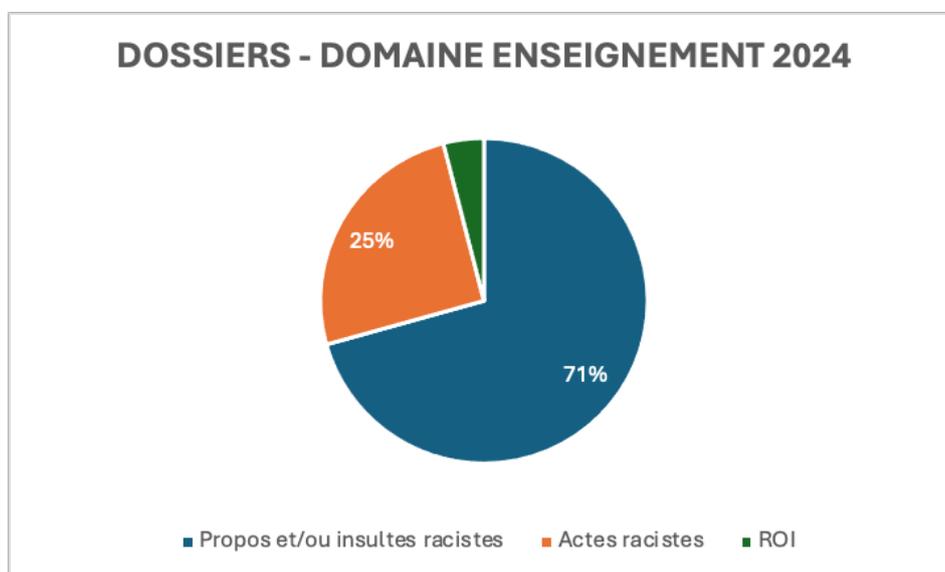
Comme l'année précédente, en raison du nombre de dossiers, discriminations subies ou ressenties en ce qui concerne le logement, à savoir 31 dossiers, le domaine des **biens et services** arrive en seconde position des situations traitées par le service juridique en 2024 : **55 dossiers**. Outre le logement, on

retrouve, dans ce domaine, des signalements liés au refus d'accès à des lieux de loisirs (12 dossiers – principal motif étant la couleur de peau ou l'origine), les transports en commun (9 dossiers) et le refus d'accès à un service financier (3 dossiers).



L'**enseignement** occupe la 3^{ème} position des domaines pour lesquels notre service juridique a dû intervenir. Avec **75 dossiers**, ils représentent 41 % des cas traités durant l'année écoulée. Parmi les cas

soumis figurent des signalements de propos et/ou insultes racistes (53 dossiers), des actes/ comportements racistes (17 dossiers), ainsi que des signalements liés à des règlements d'ordre intérieur (5 dossiers).



Les relations entre particuliers dans la sphère publique relèvent du domaine « **vie en société** ». Qu'il s'agisse de l'espace public, des relations de

voisinage ou des réseaux sociaux, **57 dossiers** ont été recensés. Plus de 60 % de ces dossiers concernaient des publications sur les réseaux sociaux.

Par critère

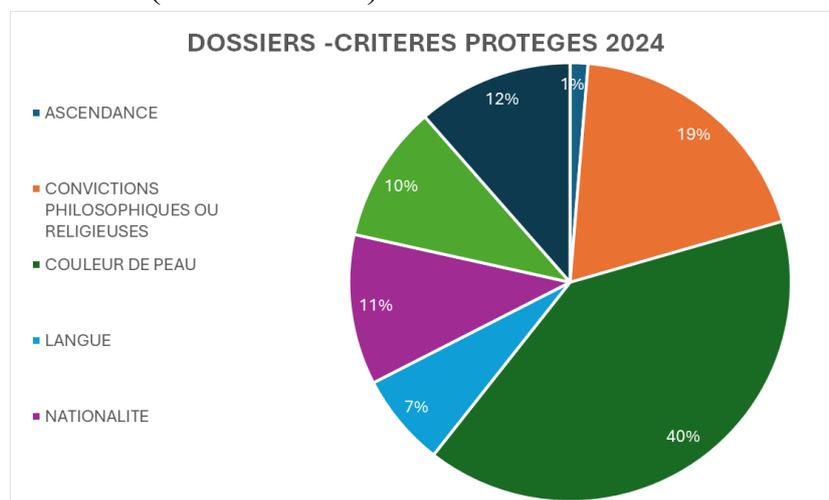
Le MRAX, bien que mouvement généraliste de lutte contre les discriminations, a une compétence limitée aux critères dits « raciaux » : prétendue « race », couleur de peau, origine nationale ou ethnique, nationalité et ascendance. Ces critères relèvent de la loi du 30 juillet 1981 réprimant les actes inspirés par le racisme et la xénophobie. Nos statuts nous rendent également compétents pour le critère des convictions philosophiques ou religieuses, conformément à la loi du 10 mai 2007 visant à lutter contre certaines formes de discrimination.

Toutefois, notre service juridique reçoit des signalements qui ne peuvent être traités comme des dossiers, car le critère protégé concerné ne relève pas de ceux pour lesquels il est mandaté (**107 signalements**).

En 2024, sur les 307 dossiers traités, 74 % des dossiers (**227 dossiers**)

avaient pour fondement un critère dit racial. Le critère de la « **couleur de peau** », avec **123 dossiers**, arrive en tête des interventions de notre service juridique. Viennent ensuite, en ce qui concerne ces critères, la **prétendue « race » (35 dossiers)**, la **nationalité (34 dossiers)**, l'**origine nationale ou ethnique (31 dossiers)** et l'ascendance (**4 dossiers**).

À côté de ces critères dits « raciaux », le service juridique est intervenu dans **59 dossiers** ayant pour fondement « **convictions philosophiques et religieuses** » et dans **21 dossiers** qui, quant à eux, avaient pour fondement la **langue**. En ce qui concerne ce dernier critère, il a été le plus souvent signalé dans le domaine du logement et du travail dans des situations dans lesquelles des francophones cherchaient à travailler ou à vivre en Région flamande.



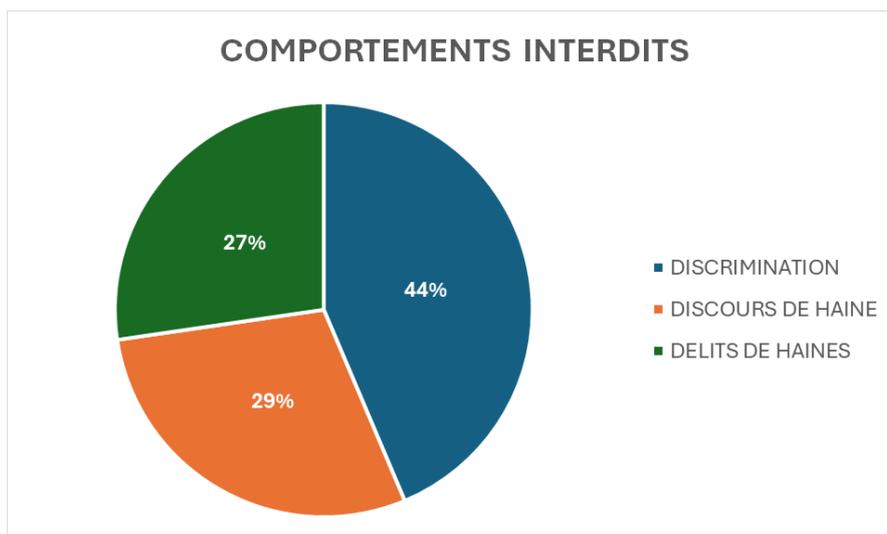
Par comportement interdit

Pour un même dossier, plusieurs comportements interdits peuvent être adoptés par l’auteur présumé des faits. Ces différents comportements sont par conséquent référencés dans la rubrique adéquate. Ce qui peut entraîner une différence quantitative entre le nombre de dossiers traités et le nombre de comportements. Si nos juristes sont intervenus dans 307 dossiers, les actes signalés sont beaucoup plus nombreux : 355.

En 2024, 44 % des dossiers traités par le service juridique concernait des actes de **discrimination (155 dossiers)**. Sous cette bannière, on retrouve les actes de discrimination

directe et indirecte, le harcèlement et l’injonction de discriminer.

Comme pour 2023, les **discours de haine** arrivent en deuxième position des actes signalés à notre service juridique (29% - **103 dossiers**). Qu’il s’agisse d’incitation à la haine ou à la discrimination fondée sur un critère raciale, de fake news, ... la majorité de ces dossiers avaient pour origine les réseaux sociaux. Enfin, **97 dossiers (27 %)** concernaient des **délits de haines**. Les délits de haine correspondent aux délits (une infraction à la loi) motivés par un « mobile discriminatoire » (« mobile abject »).



Service Documentation

Le travail du centre de documentation poursuit son cours.

L'encodage de documents divers liés aux thématiques abordées par le Mrax, selon le nouveau plan de classement qui comprend douze rubriques (Racisme, Législation / Droit, etc..), est réalisé quotidiennement). Il s'agit de répertorier tout document repéré (ouvrages, périodiques, outils pédagogiques, podcasts, ...), pouvant enrichir nos réflexions et venir en support aux différents services proposés par le Mrax.

Une revue de presse quotidienne, et une newsletter bimensuelle sont également effectuées afin que les collègues puissent être au courant des derniers faits d'actualités.

Les différentes newsletters auxquelles le centre de documentation est abonné, émanant

d'endroits divers tels qu'associations, centres d'intégration, organes gouvernementaux, etc., permettent de se tenir au courant de l'actualité concernant les domaines auxquels s'intéressent le Mrax, et susciter divers projets...

Le Centre de documentation participe, avec les autres services du Mrax, à la tenue de stands lors de diverses manifestations. Ces stands sont un outil de visibilité et de promotion de l'association, et permettent d'expliquer à un large public les diverses actions menées par le Mrax, lors des multiples activités, festives ou militantes, ayant lieu à Bruxelles et ailleurs en Belgique. Ainsi cette année, le Mrax a animé des stands lors de la Marche pour les droits des femmes du 8 mars, la Journée internationale de lutte contre le racisme du 21 mars, Brucity, ...

Service Éducation Permanente / Animation

Introduction

La lutte contre le racisme exige de nos jours une révolution épistémologique, un changement de notre paradigme pour faire face aux nouveaux champs de luttes contre le racisme et les discriminations qui y sont associées. Nous sommes à l'ère des NTIC, de l'IA dans un monde interconnecté qui se globalise de plus en plus avec le développement des forces productives.

La lutte contre toutes les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, d'antisémitisme, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, est plus qu'actuelle. Les récentes avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle générative et l'essor des applications de l'IA continuent de soulever d'importantes questions relatives aux droits humains, notamment en ce qui concerne la discrimination raciale.

Il s'agit dans le cadre de la lutte contre le racisme et les discriminations de convier l'humanité à rompre irréversiblement avec cette supercherie que sont le racisme et les génocides qui jalonnent et pavent notre histoire. Ne nous voilons pas la face, le racisme est un système de domination, d'oppression et d'exploitation pour le pouvoir et le privilège pour une minorité de l'humanité.

C'est pourquoi, le MRAX poursuit sur le plan pédagogique tant en cohésion sociale qu'en éducation permanente à :

- **La déconstruction** des stéréotypes et préjugés à partir des représentations et des constructions sociales ancrés.
- **La dénonciation des falsifications et des négations historiques et modernes afin d'établir la vérité historique.**
- **Sortir** de l'eurocentrisme avec sa falsification moderne de l'histoire (exemple : la barbarie et toutes les formes de violence sur les indigènes pendant la traite et l'esclavage des noirs, une entreprise civilisationnelle pour justifier **l'entreprise coloniale, des crimes nazis, etc. ...**)
- **La rééducation de la perception de l'être humain sur la base de l'unité biologique de l'espèce humaine.** « *C'est au niveau du phénotype, c'est-à-dire des apparences physiques, que la notion de race apparaît dans l'histoire et dans les relations sociales.* Donc, le

problème est de rééduquer notre perception de l'être humain, pour qu'elle se détache de l'apparence raciale et se polarise sur l'humain débarrassé de toutes coordonnées ethniques ».

- **Un travail de réflexion et d'actions** sur les mécaniques et les logiques du racisme, et un **travail d'études et de recherches** sur les divers pratiques du racisme multiforme et multidimensionnel.
- Une invitation permanente à **une analyse critique des discours issus des idéologies identitaires du national-populisme** qui entretiennent la confusion et l'amalgames pour marquer la nouveauté des modes de racialisation.

Tout cela demande pour l'équipe des travailleurs du Mrax et à ses bénévoles un travail titanesque de conscientisation et de mobilisation pour lutter contre toutes les formes de racisme et pour une société plus

inclusive en prenant des initiatives d'activités pédagogiques et la mise en place de projets novatrices d'autonomisation des victimes.

Les extrêmes droites et **le fascisme relooké** se développent comme un schéma et comme **un modèle de gouvernance raciste** sous les flancs de nos démocraties tant vantées. Et comme le disait Georges DIMITROV : « *Le fascisme est la dictature ouverte des éléments les plus réactionnaires, les plus chauvins, les plus impérialistes du capital financier* » (Rapport du VIIe Congrès de l'IC, 1935 cf. Œuvres. Choisie, t2 p.6). Donc redoublons de vigilance dans nos luttes car ce courant d'opinion est fluctuant et dépourvu de cohérence même dans ses fractions du corps électoral. Ce nouveau processus de fasciation qui gangrène nos sociétés européennes contemporaines peut et doit être stopper, il n'est pas irréversible. Aux militants antiracismes conscients des tâches à organiser avec déterminations en rejoignant toutes les forces progressistes pour éviter de graves altérations du fonctionnement de notre démocratie.

I – LA RECONNAISSANCE EN COHESION SOCIALE : NOS ANIMATIONS/FORMATIONS, ACCUEIL ACCOMPAGNEMENT SOCIOJURIDIQUES.

Nous sommes reconnus cette année en cohésion sociale Axe P3A et P4B ce qui nous a permis de renforcer nos capacités dans nos services sociojuridique et animations/formations.

Alors la notion de race n'étant pas valide scientifiquement pour justifier une pensée raciste, nos activités en cohésion sociale sensibilise une meilleure compréhension des conditions sociales d'émergence du racisme. Le racisme d'hier évolue et s'adapte. Il se construit, se transforme, s'affaiblit et se renouvelle. Il s'inscrit dans un contexte qui le favorise. Il est le produit de rapports de domination, il naît, renaît, se réactive. C'est pourquoi, nous avons besoin d'identifier les héritages du passé, faire un travail de mémoire sans pour autant occulter l'analyse des nouveaux enjeux du présent.

Depuis le 17^{ème} siècle avec **des traites et des esclavages de noirs aux colonisations**, du **nazisme** dans les années 30 à l'**islamophobie** depuis le 11 septembre 2001, des dominations et violences à caractère terroriste raciste se développent et menacent la paix sociale. Aujourd'hui encore s'ajoute au redéploiement partout en Europe des **partis d'extrême droite** et des **mouvements radicaux de toutes obédiences** avec des discours

ouvertement **antisémites, xénophobes et racistes.**

Reconsidérer l'antiracisme avec un **recul historique** dans une perspective d'**égalité des chances et de justice** pour tous, **d'émancipation et de libération** suppose des initiatives et des innovations. C'est dans cet esprit qu'est né le projet « Les Tribunaux Populaires de l'antiracisme (TPA) ».

1 – Exemple d'initiative populaire/ Projet : « Les Tribunaux populaires de l'Antiracisme ».

Chaque année le Mrax organise les Tribunaux Populaires de l'Antiracisme (TPR) pour susciter des initiatives novatrices et créatives qui puissent contribuer à l'éveil des consciences sur diverses thématiques liées au racisme et aux discriminations qui y sont associées.

Le Mrax lance un appel à candidature pour participer à l'organisation de procès fictifs, tant dans le domaine pénal que civil, portant sur des incidents à caractère raciste. Ces procès mettent en scène des discriminations à caractère raciste pour sensibiliser des citoyens soucieux du mieux vivre ensemble, en offrant une expérience immersive et éducative.

Par la suite, nous utilisons ces procès fictifs comme supports et outils pédagogiques, afin de les diffuser auprès des organisations de jeunesse.

Cette initiative des TPA vise à promouvoir une prise de conscience individuelle et collective plus large et à encourager les jeunes à s'engager dans la lutte contre toutes les formes de racisme au de notre société multiculturelle.

Il s'agit de s'adresser à un large public, aux acteurs du monde artistique, aux établissements scolaires, aux associations, ... de produire des scénarios pouvant conscientiser et apporter un regard critique sur le racisme et l'antiraciste, de faire des recommandations et

d'inspirer notre mouvement et les autorités compétentes de notre pays.

Ces actions font l'objet de plusieurs prestations dans des salles de manière tournante en partenariat avec des groupes retenus dans les différentes localités belges et ailleurs.

Les TPA sont aussi des activités grand public qui sensibiliseront aux nouvelles formes de racisme, fléaux qui gangrènent nos sociétés contemporaines.

Les scènes les plus retenues feront l'objet de publication sur notre chaîne

2 - Exemple de grandes mobilisations autour de projets éducatifs dans les écoles (mobilisation des enseignants des cours de citoyenneté, de français, etc, des classes de 5^{ème} et 6^{ème} en particulier) : Concours Ma plume contre le racisme

Projet Concours, «*Ma plume contre le racisme*»: Le choix d'Amilcar Cabral comme figure centrale pour le concours "Ma plume contre le racisme" du MRAX en 2024-2025 s'inscrit dans un contexte particulièrement significatif, celui de la commémoration du centenaire de la naissance de ce grand homme, né en 1924. Amilcar Cabral fut bien plus qu'un leader révolutionnaire ; il incarne l'esprit d'une résistance éclairée, nourrie d'un profond respect pour l'humanité et d'une quête inlassable de dignité pour les peuples opprimés. En tant qu'artisan de l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, il ne s'est pas contenté de mener un combat contre le colonialisme ; il prônait une vision

globale de la libération, ancrée dans l'éducation, la conscience de soi et la valorisation de la diversité culturelle. Cabral, jusqu'à son assassinat en 1973, a défendu des valeurs universelles de justice, de solidarité, d'égalité, et d'humanisme, faisant de sa lutte un exemple intemporel pour tous les combats contre les oppressions. Le centenaire de Cabral offre ainsi un cadre idéal pour rappeler à la jeunesse l'importance de l'engagement, de la résistance face à l'injustice, et de la nécessité de s'élever contre le racisme sous toutes ses formes. Le concours "Ma plume contre le racisme" offre aux enseignants une opportunité précieuse d'intégrer des thèmes essentiels liés à la lutte contre le

racisme, la discrimination, et les inégalités au sein de leur pratique pédagogique.

3 – Exemple de projet intergénérationnel : Connaître mes origines

Le projet connaître mes origines est une innovation et une initiative intergénérationnelle qui a rencontré un très grand succès. Nous organisons, en collaboration avec le réseau associatif local des rencontres avec les diverses communautés de personnes d'origine étrangère et dialoguer en duo (un enfant et son parent) en vue de prendre en compte dans les présentations des vécues historiques, culturelles et religieuses des origines dans une approche de reconnaissance et de valorisations socioculturelles des spécificités culturelle. Ces série de présentations des duos sensibilisent les participants à une prise de conscience sur les dangers du racisme surtout dans un contexte de tension communautaire, à mener les participants à s'armer d'outils de compréhension pour favoriser des échanges participatifs et constructifs sur des questions de racisme et des migrations en allant à la découverte de l' « autre »

Ce projet permet de diffuser et reproduire des messages antiracistes

d'une façon claire et intelligente en **Agissant sur les mentalités et sur les comportements**. C'est travailler sur les opinions par des informations de base, des débats et des discussions, développer par des interactions et à la formulation positive des opinions.

Modifier les comportements et les attitudes suppose un travail sur les sentiments, les perceptions et le vécu des participants, en partant de leurs ressources et de leurs expériences.

Ces expériences pédagogiques de création permettent non seulement de construire **un savoir de groupe** mais aussi de faire **acquérir un savoir être investi** dans une meilleure compréhension de son environnement, en relation avec des comportements, des faits, des valeurs, des formes de représentations et de discours. Ces méthodes favorisent l'esprit de collaboration et une plus grande implication des participants dans la production de projets auxquels, ils s'identifient, parce que leur création.

***Tableau Mensuel des participants**
(Voir détails RAA cohésion sociale)

	Déconstruction des Préjugés, stéréotypes et amalgames	Racisme au quotidien	Migrations et diversités culturelles	Vivre ensemble : Valorisation des diversités...	Total des participants
JANVIER	50	“	“	47	97
FEVRIER	“	153	“	299	452
MARS	60	633	“	55	748
AVRIL	47	388	“	18	453
MAI		“	“	21	21
JUIN	18	“	“	94	112
JUILLET	“	“	“	27	27
AOÛT	“	“	“	“	“
SEPTEMBRE	56	“	“	62	118
OCTOBRE	“	229	“	46	275
NOVEMBRE	“	“	36	17	53
DECEMBRE	23	42	146	317	528
	254	1445	182	1003	2884

***Répartition des participants par activités et par thématiques**
(Voir détails RAA Cohésion Sociale)

Activités	Déconstruction des Préjugés, stéréotypes et amalgames	Racisme au quotidien	Migrations et diversités culturelles	Vivre ensemble : Valorisation des diversités...	Total des participants
ANIMATIONS	254	1222	62	727	2265
STANDS	“	208	“	255	463
THEÂTRES	“	“	120	21	141
CONF	“	15	“	“	15
Total Sta/Th/Conf		223	120	276	619
	254	1445	182	1003	2884

II – L'ÉDUCATION PERMANENTES ET LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ ABORDÉS A TRAVERS NOS AXES PROGRAMMATIQUES

L'Éducation Permanente offre au Mrax l'occasion d'un balisage clair et compréhensible par et pour nos publics adultes à travers nos quatre Groupes de Travail (GT) mis en place cette année. Ces GT permettent une démarche de sensibilisation et d'autonomisation pour une co-construction inclusive mais un aussi rayonnement nouveau dans nos actions et activités de terrain, surtout dans nos groupes de travail thématique. Une telle stratégie réfléchiée de manière concertée et structurée favorise des liens à travers nos projets ponctuels en termes de cohérence, d'organisation et de mobilisation pour mieux répondre aux attentes des publics dans le cadre nos luttes multiformes contre toutes les formes de racisme.

Ne l'oublions pas notre pays la Belgique a signé la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 07 mars 1966 des nations Unies. La loi du 30 juillet 1981 et celle du 2007 sur le racisme et la discrimination punissent « *quiconque fait partie d'un groupement ou d'une association qui, de façon manifeste ou répétée, pratique la discrimination raciale* ». Mais cela ne suffit pas. Il faut prévenir, sensibiliser et conscientiser pour consolider notre cohésion sociale et notre mieux vivre ensemble.

Parce qu'au Mrax, nous sommes convaincus que **pour une société de cohésion sociale et pour le mieux vivre ensemble**, le racisme, n'a pas sa place, **il est même inacceptable d'assister à sa banalisation**. En effet, le racisme nous dresse les uns contre les autres, sème la division, engendre la haine et la violence. De nos jours encore des jeunes belges dont les parents sont issus des générations d'immigrés sont victimes des remarques humiliantes, et à des railleries et à des violences de toutes sortes. Alors que la coexistence des cultures différentes nous apprend à voir les valeurs et les limites de chaque culture, la nôtre y **compris**. Oui, parce que le racisme est un mensonge et se passent par **des préjugés et pseudosciences** n'ayant aucune base scientifique. C'est pourquoi, lors de nos campagnes et formations nous donnons des clefs de compréhensions et armons les jeunes par une approche pédagogique critique la connaissance scientifique, historique et culturelle afin qu'ils connaissent mieux d'autres peuples pour pouvoir mieux combattre sans concession le racisme qui gangrène notre société.

1 – Lutter contre les préjugés, racisme les discriminations qui y sont associées

Le racisme qu'il soit individuel ou collectif, se nourrit de préjugés tenaces en désignant toujours des boucs émissaires. Les manifestations discriminations racistes, qu'ils soient au quotidien ou institutionnel, se développent de manière structurante en tant que système d'exclusion de l' "autre", d'exploitation, d'oppression et de domination. En réalité, le racisme génère des formes d'injustice et d'inégalités sociales qui s'enracinent dans nos institutions sociales, économiques, culturelles et politiques. En Belgique, ces formes de discrimination touchent particulièrement les minorités

précarisées, affectant leur accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, et aux services publics. Ces préjugés et pratiques racistes contribuent à la marginalisation et à l'exclusion sociale de ces groupes, perpétuant les inégalités et freinant leur intégration et leur participation pleine à l'égalité des chances dans notre société. C'est pourquoi notre association met de plus en plus l'accent sur la dimension pédagogique pour un travail de conscientisation et d'autonomisation pour lutter contre toutes les formes de racisme et pour une société plus inclusive.

Pour cet Axe I, nous avons abordé des sujets liés :

- **Injustices et inégalités dans l'emploi** : Les minorités ethniques et raciales sont souvent confrontées à des obstacles dans le marché du travail, y compris la discrimination à l'embauche et les inégalités salariales.
- **Barrières dans le logement** : Les pratiques discriminatoires dans le secteur immobilier limitent l'accès des minorités ethniques à des logements décentes et abordables.
- **Disparités éducatives** : Les élèves issus de minorités ethniques sont souvent confrontés à des attentes réduites, des biais dans les évaluations et des taux de décrochage scolaire plus élevés.
- **Accès restreint aux services** : Les discriminations structurelles limitent également l'accès des minorités aux services de santé, aux services sociaux et à la justice.
- **Discriminations multiples** : Les femmes issues de minorités ethniques et racisées subissent des discriminations à la fois en raison de leur genre et de leur origine ethnique, culturelle ou religieuse.
- **Invisibilité et manque de représentation** : Les expériences spécifiques des femmes racisées sont souvent ignorées dans les débats

publics et politiques, ce qui conduit à des lacunes dans les politiques d'égalité.

- **Barrières socio-économiques** : Les femmes racisées rencontrent des obstacles majeurs dans l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux services de santé et à la justice, exacerbant leur vulnérabilité socio-économique.

2 – Faire face aux tensions communautaires et au discours de haine

Dans nos sociétés dites modernes et démocratiques, les extrême droites et les discours de haine représentent de plus en plus des menaces croissantes pour la cohésion sociale. Il en est de même sur nos valeurs pour le mieux vivre ensemble et les agressions aux droits humains dans nos pays. Ces phénomènes néo fascistes et violentes entraînent des fractures de toutes sortes avec narratives d'exclusion. Ils sont caractérisés par la diffusion de propos et de nouvelles rhétoriques racistes, **antisémites, xénophobes, islamophobes, sexistes et homophobes**, ... Ils cherchent à diviser dans **un contexte de tensions**

communautaires et de marginalisation de groupes minoritaires. Le recours à la **désinformation** et aux **théories du complot**, souvent amplifié par les réseaux sociaux, alimente la peur et la méfiance entre les différents segments de la société. Les tensions communautaristes, irrédentistes et autres replis identitaires émergent. C'est à tout cela qu'il faut faire face et agir avant qu'il ne soit trop tard. Et cela interpelle tous les compartiments de notre société depuis les décideurs politiques jusqu'au citoyens pour une possible prise de conscience individuelle et collective.

Pour cet Axe II, nous avons abordé des sujets liés :

- **Se doter d'outils** efficaces de sensibilisations pour faire face aux dérives communautaristes et des identitarismes radicaux.
- Mobiliser et mener de des campagne contre les propos et actions de l'extrême droites.
- **Initier des projets de cohésion sociale** pour sensibiliser contre les agissements des extrêmes droites.
- **Surveiller et documenter** : Identifier et suivre les activités des groupes d'extrême droite et des discours de haine pour comprendre leurs dynamiques et prévenir leurs impacts.

- **Sensibiliser et vulgariser** : Éduquer le public sur les dangers des idéologies extrémistes et des discours de haine, et promouvoir des valeurs de tolérance et de respect.
- **Déconstruire et construire des contre-discours** : Développer et diffuser des contres discours pour déconstruire les narratifs haineux et combattre la désinformation.
- **Collaborer et proposer** : Travailler en partenariat avec les autorités, les organisations de la société civile, et les communautés locales pour prévenir la radicalisation et soutenir les victimes de discours de haine en proposant des alternatives concrètes et mieux adaptées.

3 – Pour une approche critique entre mémoire, migration et droits des minorités.

La question des **migrations d’hier à aujourd’hui** et des **droits des minorités** est un enjeu majeur de société en Belgique. En effet depuis **le racisme colonial** et ses conséquences historiques, de **l’antisémitisme** et la déportation des juifs de l’Europe de l’Est, il est important de faire face une approche critique des **dimensions historiques et mémorielles** pour réconcilier notre société avec elle-même. Les migrants, les réfugiés et les minorités ethniques dans un contexte de crise font face à de nombreux défis, notamment des discriminations systématiques, des obstacles à l’intégration sociale et économique, et un manque de protection juridique adéquate.

Les tensions sociales et les préjugés contre ces groupes exacerbent leur marginalisation et leur vulnérabilité. Les nouvelles formes d’exclusion, de rejet, racisme et d’intolérance sont autant de préoccupation pour mettre l’antiracisme au combat de la nouvelle citoyenneté à bâtir pour les générations à venir. Il nous faut sortir de l’hystérie identitaire et à l’obsession des origines. Les nouveaux tribuns de droite et de l’extrême droite attisent quotidiennement les haines anti migrants oubliant que notre pays est une terre de rencontre, de brassage et de multiples métissages.

Pour cet Axe III, nous avons abordé des sujets liés :

- **Soutenir des politiques d'intégration et de citoyenneté** inclusives et participatives : Nous avons désormais une diversité concernant la cohabitation des différentes cultures, de langues, de religions et de populations.
- **Combattre des discours propagandistes et moralisateurs** : Les migrants et les minorités ethniques subissent des discriminations dans divers domaines, tels que l'emploi, le logement, l'éducation et l'accès aux services publics et le plus souvent les arguments justificatifs sont sans fondement.
- **Introduire dans l'enseignement notre passé colonial et l'histoire ses migrations belges** : L'enseignement de l'histoire colonial et des vagues migratoires successives sont occultées dans nos manuels scolaires.
- **Identifier les barrières à l'intégration** : Les processus d'intégration sont souvent complexes et peu accessibles, laissant de nombreux migrants dans une situation précaire.
- **Connaître nos droits et devoirs** : Un grand nombre de migrants et de minorités ethniques ne connaissent pas leurs droits et les protections légales disponibles, ce qui limite leur capacité à se défendre contre les abus et les discriminations.

4 - Construire la cohésion sociale pour un "mieux " vivre ensemble

Notre société belge à l'instar de toutes les autres sociétés contemporaines est traversée par de multiples contradictions qui affectent la qualité du lien social. Ces contradictions génèrent certes du bien mais aussi des maux dont les discriminations à caractère parfois racisme et des problèmes liés à la cohésion sociale. D'autant plus que notre pays la Belgique a toujours été une terre d'immigration d'accueil et de rencontre de diverses populations venues d'horizons, de culture et de

religions différentes. Cela n'est pas sans conséquence pour notre mieux vivre ensemble quand on sait ce que cela produit comme discours de haine, d'injustice et d'exclusion.

La problématique de nos concitoyens issues des vagues d'immigrations économique des pays et la question des nouveaux flux de migrants venant des pays anciennement colonisés posent la question de l'inclusion de groupes marginalisés et rendent souvent difficile le renforcement de la cohésion sociale.

Pour cet Axe IV, nous avons abordé des sujets liés :

- **Des problèmes relationnels :** La fracture sociale entraînée par une incompréhension de celui qu'on considère comme « l'*autre* » et que l'on ne connaît pas bien entraîne une certaine méfiance.
- **Incompréhensions, conflits et radicalisation :** Faute d'une connaissance ou d'appropriation de l'histoire des migrations et du passé coloniale des boucs émissaire sont désignés entraînant des conflits dans nos quartiers entraînant parfois des attitudes qui se radicalisent. Des tensions dans l'espace scolaire en est une parfaite illustration.
- **Manque repère et capacité d'adaptation :** La majeure partie des jeunes issues de l'immigration et des anciennes colonies face aux discriminations et faute d'une prise en charge sérieuse ne se retrouve plus par manque de clef de compréhension pour mieux s'insérer et s'adapter à la société.
- **Problème d'intégration :** Malgré les efforts de prise en charge de nos institutions, la marginalisation de groupes vulnérables et précarisés le sentiment d'appartenance se renforce permettant le développement de divers micro-communautarismes et d'endo discriminations.

Le Service d'Éducation Permanente (EP), au-delà des animations dans les écoles et des Groupes de Travail (GT), participe au sein du MRAX à la

conception et à la mise en œuvre de projet de mobilisation et de sensibilisation sur le terrain.

- Les Tribunaux Populaires de l'Antiracisme.
- Connaître mes origines
- Le prix Yvonne JOSPA
- Ma plume contre le racisme
- Les convictions religieuses et philosophiques à l'épreuve de la cohésion sociale.
- Ma police et moi
- Les universités d'Automne de la Fédération des maisons de Potes en France
- Etc. ...

C'est l'occasion de remercier ici nos partenaires français **HALYE et LA MAISON DE POTES** en France

pour nos riches collaborations et d'échanges fructueuses lors la mise en œuvre de programmes communs

d'animation des ateliers socio-culturelles. Ces partenariats forts de leurs réussites sont poursuivis de

communs accords pour les deux années suivantes 2025 et 2026.

Tableaux de répartition des activités des Axes programmatiques en EP (Voir tableau détaillé dans le RAA de l'EP)

- **Axe I : Lutter contre les préjugés, le racisme et les discriminations associées.**
- **Axe II : Faire face aux tensions communautaires et aux discours de haine**
- **Axe III : Pour une approche critique entre mémoire, migration et droits des minorités**
- **Axe IV : Construire la cohésion sociale pour un « mieux » vivre ensemble.**

Ces activités ont permis d'engranger 301h30 pour l'année 2024.

III - PERSPECTIVES : RACISME ET INTEELIGENCE ARTIFICIELLE

Le service d'animations/formations et de l'EP à travers ses interventions dans les établissements et dans les associations diverses se rend compte qu'il faut impérativement :

- Former les travailleurs à l'IA particulièrement les animateurs et les juristes.
- Se doter d'outils d'analyse et de sensibilisation par des moyens adaptés avec l'évolution des NTIC.
- Renforcer le service de communication pour mieux vulgariser et conscientiser.

En effet la discrimination causée par les systèmes d'IA et de prise de décision automatisée (ADM) peut être combattue grâce à différents outils réglementaires, notamment la protection des données et la réglementation sectorielle telle que le droit du travail. Les images générées grâce à l'intelligence artificielle renforcent aussi les stéréotypes et préjugés qui doivent déconstruits.

A propos, notre **Programme « *Le Regard de Sirius* »** tarde encore son envol faute de moyens humains et financiers, mais nous espérons qu'avec lui le MRAX avec sa pédagogie antiraciste s'encre

davantage dans le monde du numérique. Nous y travaillons, parce le Regard de Sirius dans cette ère de l'IA, peut-être une alternative dans le cadre de la lutte contre de nouvelles formes de discriminations.

Recommandations :

La priorité du MRAX pour les années à venir et pour sa survie, ce sera sa capacité de recherche de fonds propres pour **éradiquer sa dette structurelle** de longues années qu'il faudrait à tout prix résorber par **un**

plan de désendettement soutenable et réaliste.

Le Mrax doit se doter d'un **CA averti des enjeux contemporains** de la lutte contre le racisme et **fonctionner en intelligence collective** avec son équipe des travailleurs.

Le MRAX doit **redoubler de vigilance pour faire face à une nouvelle catégorie de fossoyeurs de l'antiracisme** pour préserver l'indépendance, le pluralisme et sa mission.

CONCLUSION

Le racisme ne laisse et laissera que misère et désolation à l'humanité tout entière. C'est pourquoi la lutte contre le racisme et toutes autres discriminations est une lutte de survie, d'émancipation des peuples contre le système patriarcal, le système capitaliste et l'individualisme.

Trois choses ont attiré notre attention lors de nos animations et lors de la mise en œuvre de certains de projets :

- La négrophobie et la persistance du racisme de type colonial
- Les extrémismes politiques et banalisation du néo fascisme
- L'instrumentalisation des questions religieuses :

l'antisémitisme et l'islamophobie

C'est pourquoi, le MRAX dans ce quinquennat 2019/2024, a mis sur place, une stratégie de redressement financier par le renforcement de la cohésion social et de l'éducation permanente afin de sortir de son somnambulisme idéologique et organisationnel. Il faut reconnaître que nos efforts et autres sacrifices ont été fortement perturbés par des tensions internes entre le CA et la direction d'une part et entre le CA et les travailleurs d'autre part.

La dimension raciale de la gouvernance mondiale actuelle est née sur les décombres de la Seconde

Guerre mondiale et repose sur la montée des nationalismes et les forts replis identitaires décomplexés. Elle se manifeste par la manière dont les structures de pouvoir et les normes internationales sont façonnées par des biais raciaux, souvent de manière implicite ou systémique. Cela conduit à des inégalités persistantes et à des injustices dans divers domaines, tels que l'accès aux ressources, la participation politique et la représentation dans les institutions internationales. Pour les victimes de cet ordre injuste et les antiracistes d'aujourd'hui doivent dénoncer et déconstruire les représentations, les normes et les valeurs dominants. La lutte contre le racisme et les discriminations associées doit remettre en question la dimension raciale des relations internationales.

Aujourd'hui encore des mouvements sociaux surtout des diasporas remettent en question la dimension raciale cette gouvernance, appelant

à une plus grande inclusion, à la décolonisation des institutions et à la désaliénation des mentalités, et à une reconnaissance des injustices historiques.

Dans notre pays, la Belgique, la nécessité de déconstruire les stéréotypes raciaux et de construire des systèmes plus justes et équitables est de plus en plus reconnue, mais la mise en œuvre de ces changements reste un défi majeur et le Mrax doit continuer à jouer son rôle de sensibilisation et de conscientisation.

Face au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie, la gouvernance mondiale, bien que souvent présentée comme un projet neutre et universel, est traversée par des dynamiques raciales qui nécessitent une attention critique sans complaisance et une volonté farouche de transformation pour assurer une véritable justice sociale et une égalité de chance pour tous.

Service Communication

Introduction

La redynamisation de l'image de marque du Mrax par le changement de son logo et de toute son identité visuelle a trouvé son assise dans notre écosystème, au niveau institutionnel et auprès de nos différents publics. Le service communication, dans sa colonne vertébrale, envisage et entend promouvoir les actions et messages de sensibilisation de

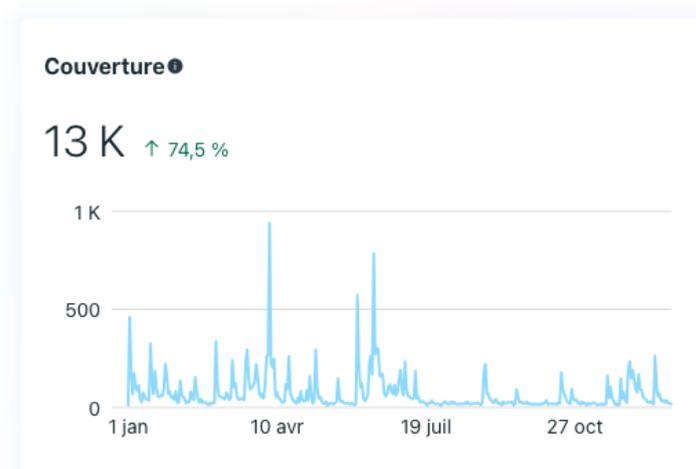
l'ASBL dans l'optique d'informer le grand public sur nos différentes missions. Cet état de fait stipule, entre autres, de rechercher et de toucher de nouveaux publics, en adaptant nos messages, en diversifiant les différentes plateformes de communication, et en développant ses réseaux de diffusion de promotion des activités du Mrax.

Canaux de communication

Facebook

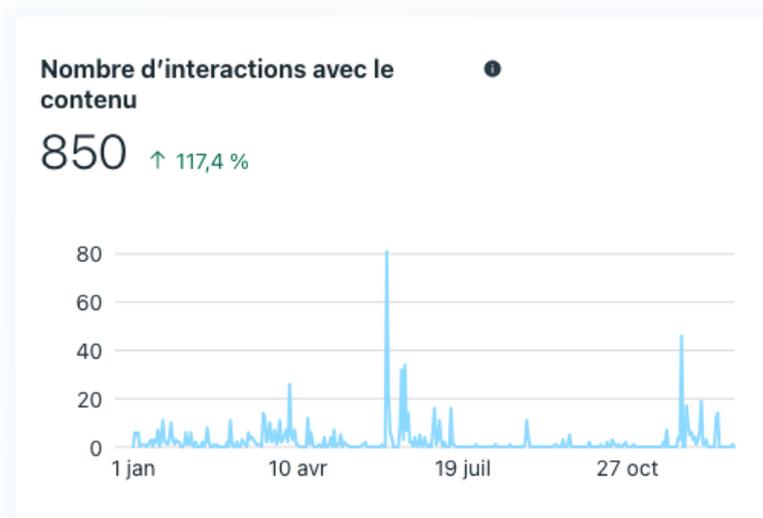
Au cours de l'année écoulée, notre page Facebook a connu une évolution encourageante. Tous les paramètres de nos différentes publications ont eu des indications positives. En comparaison à 2023, nous assistons à une augmentation de **74,5 %** de **Couverture de page**. Cette couverture de page correspond en

effet au nombre de personnes qui ont vu du contenu issu de notre page (Mrax_Asbl), ou encore tout contenu concernant celle-ci. La couverture de page Mrax_Asbl, au cours de l'année 2024, comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, a atteint les **13 000**.



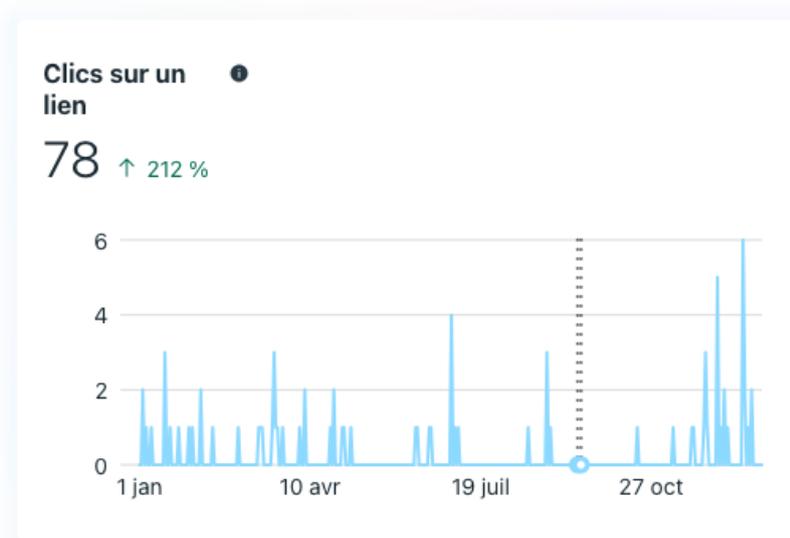
Pour ce qui sont des **Interactions** (en d'autres termes les actions que les abonnés ou visiteurs effectuent sur nos différentes publications), c'est-à-dire le nombre de *J'aime* ou de *réactions*, les *Commentaires*,

Partages, *Réponses* et discussions initiées sous les différentes publications, ils ont connu eux-aussi une valeur positive, avec une augmentation de **117,4 %**.



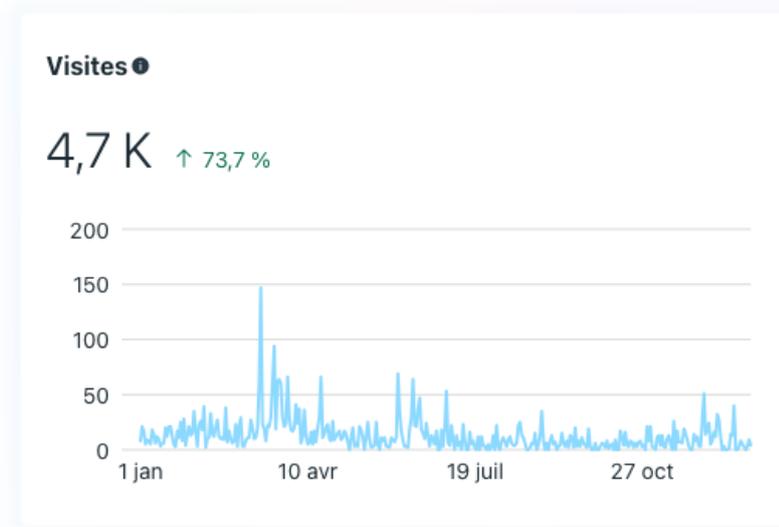
Nous assistons également à une nette augmentation de **212 %** en ce qui concerne les *Clics* sur les liens, comparativement à 2023, où celui-ci était de **135,2 %**. Il est question dans

ce cas de figure, au nombre de fois où les personnes ont eu accès à nos différentes publications via la fourniture d'un lien.



Le paramètre **Visite** de notre page fait référence au nombre de fois où celle-ci a été consultée, que ce soit par des utilisateurs connectés ou non. Cela englobe les personnes qui ont eu à ouvrir le profil de la page, mais aussi les personnes qui ont vu les

publications ou les contenus liés à notre page dans leur fil d'actualité. À l'instar des autres indicateurs, ce paramètre présente également une valeur positive, traduite par une augmentation de **73,7 %**.



Zoom sur le profil des followers

La page Facebook du Mrax (Mrax Asbl) enregistre un nombre de **8 436** followers. Le nombre de followers, dans le dernier rapport d'activités (2023) était de **8 300** followers, ce qui fait une différence de **136** nouveaux followers pour cette page. On constate donc une augmentation de **1,34 %** du nombre de followers, bien que les différentes publications de

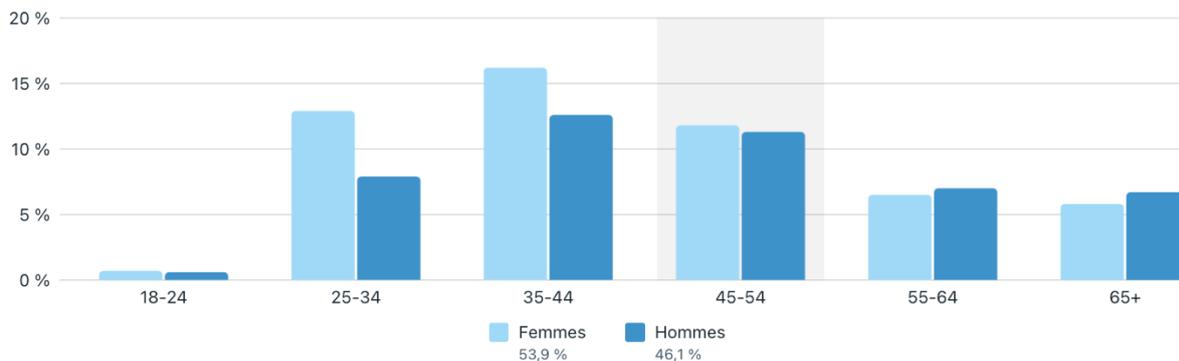
Mrax soient organiques, et de ce fait restreintes par les algorithmes, comparativement aux publications boostées (payantes). Néanmoins, l'objectif reste le même : continuer à faire accroître nombre de followers par nos diverses publications, afin de renforcer la visibilité de nos différentes actions (et services).

Followers ●

Global

8 436

Âge et genre ●



Le public touché par les communications du Mrax s'étend de 18 à 65 ans et au-delà, avec une proportion de 53,9 % de femmes et 46,1 % d'hommes. Les tranches d'âges les plus actives sont de 25 à 54 ans, avec 13 % de femmes et 18 % d'hommes chez les 25-34 ans, 16 % de femmes et 12,5 % d'hommes chez

les 35-44 ans, 11,5 % de femmes et 11 % d'hommes chez les 25-54 ans. Nous constatons pour les publics de 55 ans et plus que les différences sont moins accentuées entre nos followers masculins et féminins, les proportions tournent alors autour de 6 % chez les femmes et 7 % chez les hommes.

- Position géographique

Les followers de la page Mrax_Asbl sont principalement basés dans la Région Bruxelles-Capital. La Wallonie vient en deuxième position,

comme région géographique regroupant le plus grand nombre de nos followers. Cela se récapitule dans le tableau suivant :

Principale ville	Pourcentage
Bruxelles-Capitale	17 %
Liège	4,7 %
Schaerbeek	4,1 %
Ixelles	2,8 %

Saint-Gilles	2,8 %
Charleroi	2,7 %
Anderlecht	2,2 %
Molenbeek	2,2 %
Uccle	1,8 %
Namur	1,8 %

Il serait également important de souligner que les publics qui interagissent avec notre page et donc

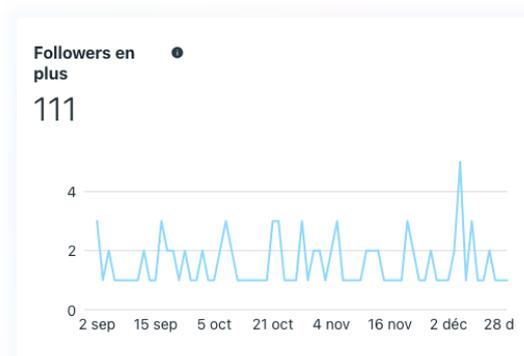
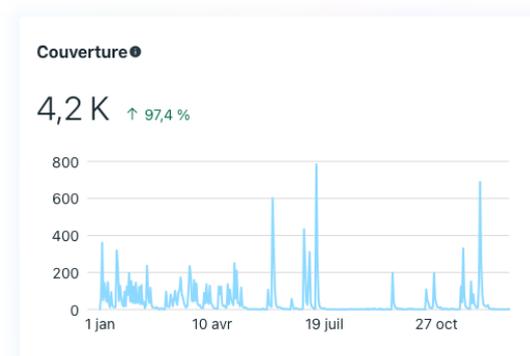
nos différentes communications, sont aussi disséminés à travers le monde, notamment :

Principaux pays	Pourcentage
Belgique	86,5 %
France	4,8 %
Côte d'Ivoire	1,7 %
Maroc	0,9
Espagne	0,6 %
Italie	0,6 %
RDC	0,6 %
États-Unis	0,5 %
Allemagne	0,4 %
Canada	0,4 %

Instagram

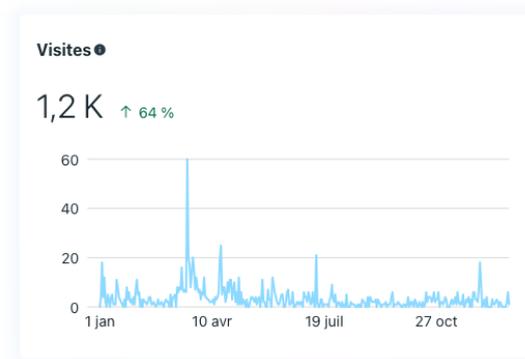
La page Instagram du Mrax compte, à l'écriture de ce rapport, **1377** Followers. Avec une couverture de **4 200** (au cours de l'année 2024), on assiste à une augmentation de **97,4**

%. Ce nombre ne cesse d'augmenter au fil des publications des différentes actions faites par les services du Mrax ou des publications sur l'actualité relatives à nos missions.



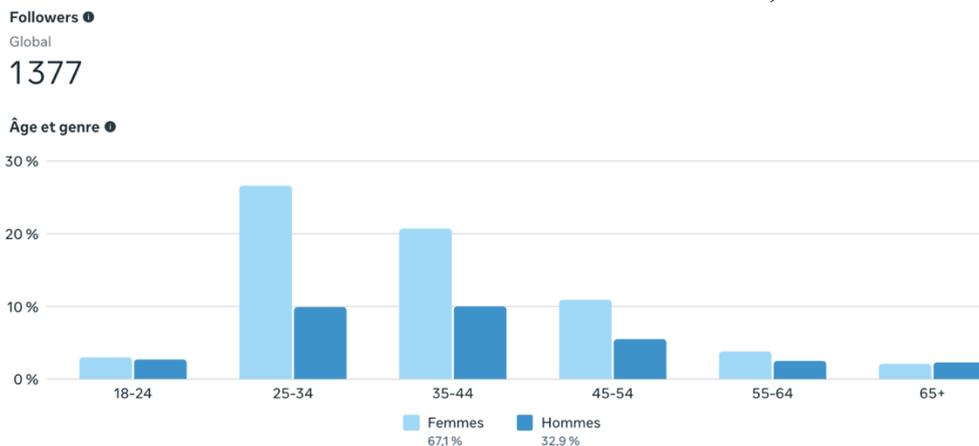
Cette page Instagram a également augmenté en termes de followers. Le nombre de followers, comparativement à l'année 2023, est

passé de **1128** à **1377**, soit une augmentation de **249** nouveaux followers.



En ce qui concerne les nombre d'interactions avec le contenu, nous notons une augmentation de **100 %** et un accroissement de **64 %** pour les Visites de la page (avec un pic exponentiel au mois d'avril 2024).

Statistiquement dans ce cas de figure, le public atteint par les communications du Mrax se situe de 18 à 65 ans et bien encore. Le noyau de ce public se situe dans la tranche 25-44 ans. En terme de genre, le public féminin représente **67,1 %** et le masculin **32,9 %**.



La répartition des followers qui interagissent avec notre page sont

principalement à Bruxelles et en Wallonie, répartis comme suit :

Principale ville	Pourcentage
Bruxelles-Capitale	12,8 %
Schaerbeek	7,6 %
Forest	4,6 %

Saint-Gilles	4,2 %
Anderlecht	4,1 %
Ixelles	3,4 %
Liège	3,6 %
Molenbeek	3,4 %
Uccle	3,3 %
Etterbeek	2,4 %

La répartition des publics qui interagissent avec nos différentes publications se concentrent

essentiellement en Belgique, avec de faibles pourcentages dans divers autres pays.

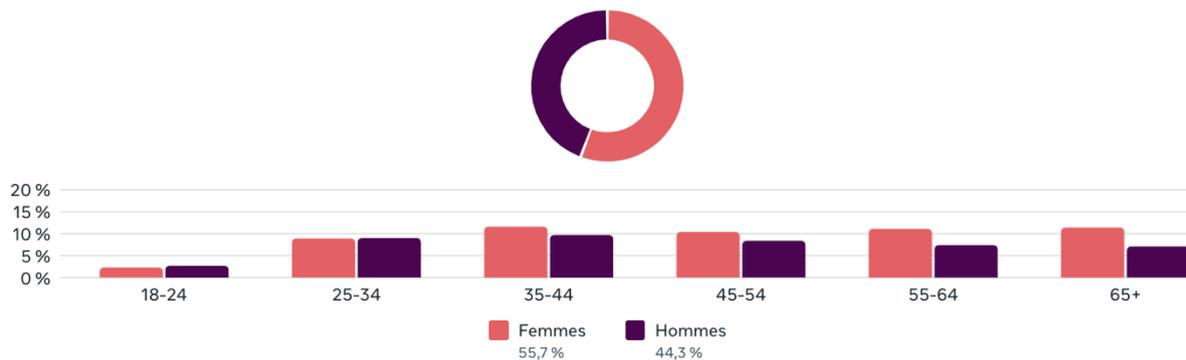
Pays	Pourcentage
Belgique	88,1 %
France	3,6 %
Côte d'Ivoire	1,2 %
Maroc	0,5 %
Canada	0,5 %
Italie	0,5 %
Algérie	0,4 %
Suisse	0,4 %
RDC	0,4 %
Espagne	0,4 %

L'audience Potentielle

Dans notre projection d'audience potentiel, les publics touchés par la communication du Mrax sur sa page Instagram vont de 18 à 65 ans et au-delà, avec pour centre de gravité les publics dans la tranche 25-44 ans. Le

public féminin représente 55,7% et le masculin 44,3%. On assiste à un léger rééquilibrage entre ces deux publics, dont l'écart était disparate en 2024 (67,1 % pour le public féminin contre 32,9 pour le masculin).

Âge et genre



Dans notre audience potentielle, les followers interagissant avec la page du Mrax pourront principalement se situer en Flandres (ceci résulte du fait que nous sommes en partenariats

avec certaines asbl en Flandres qui, souvent, traduisent et partagent nos communications), en Wallonie et ensuite à Bruxelles, répartis comme suit :

Principale ville	Pourcentage
Anvers	4,7 %
Charleroi	2,8 %
Bruxelles	2,7 %
Liège	2,6 %
Gand	2,4 %
Namur	1,4 %
Schaerbeek	1,3 %
Mons	1,2 %
Anderlecht	1,2 %
Bruges	1,1 %

Newsletter

La newsletter du Mrax est une lettre d'information envoyée régulièrement à notre public, sous couvert d'une liste d'abonnés, pour informer sur les différentes activités programmées par le Mrax ou encore sur toutes informations relatives à nos différentes raisons sociales.

Sous le format de mail, cette newsletter se veut informative, éducative ou encore promotionnelle

de vos différentes activités et invitations (grand publics en général). L'objectif recherché est aussi de maintenir le contact avec nos différents publics qu'ils soient bénéficiaires de services, partenaires de nos actions, institutionnels, etc.

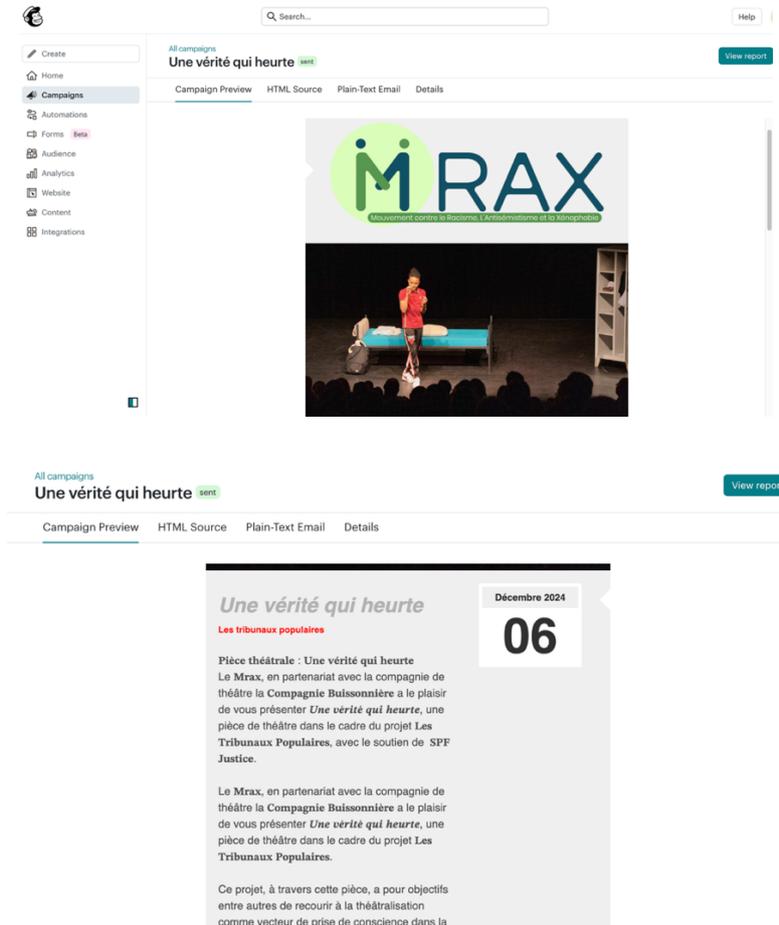
Toute personne est susceptible de s'enregistrer à la newsletter du Mrax (mrax@mrax.be) pour recevoir les



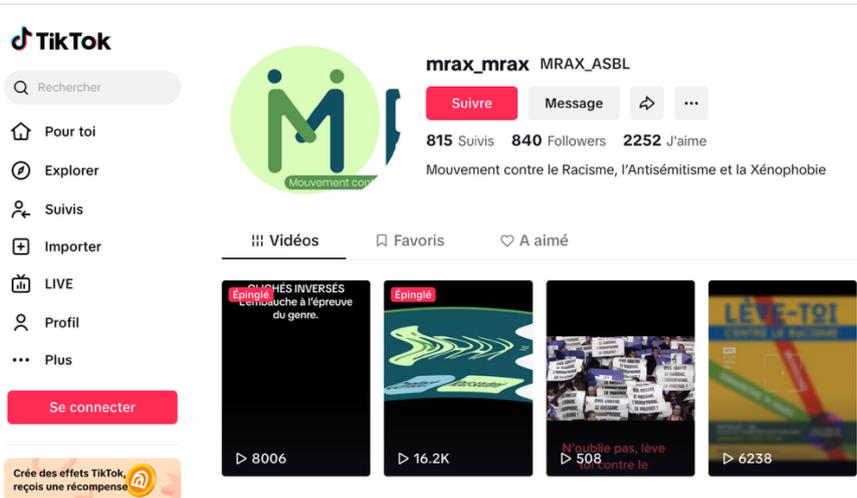
informations sur nos diverses activités.

Dans l'exemple ci-dessous, vous pouvez voir une newsletter envoyée

aux membres inscrits, sur une pièce de théâtre : *“ Une vérité qui heurte ”*, jouée le 06 décembre 2024 dans une école Namuroise.



Tiktok

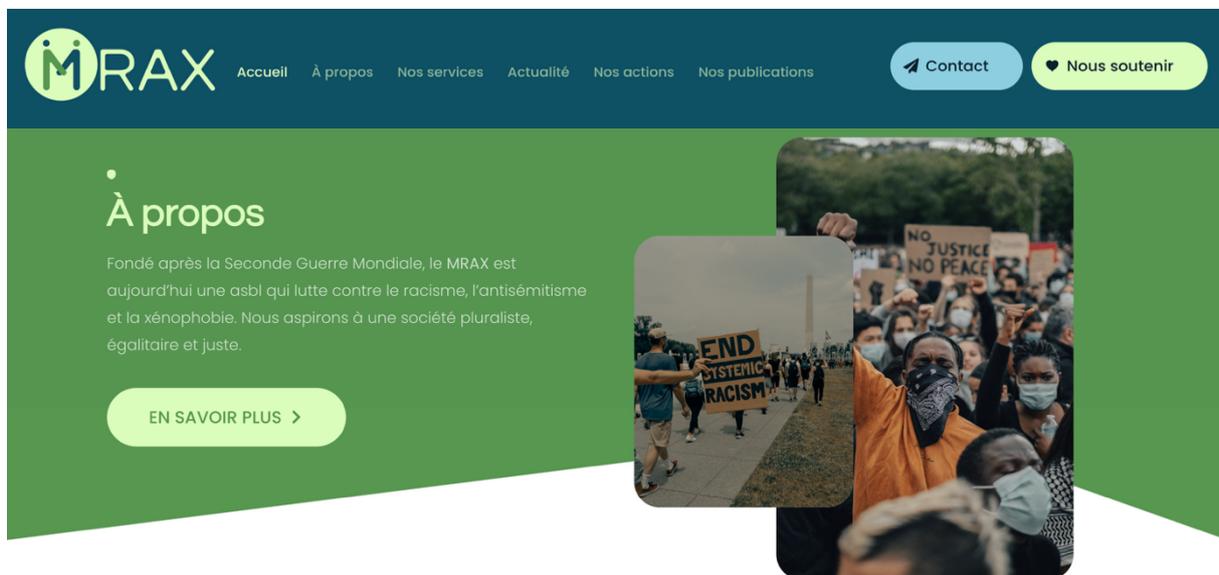


Toucher un public jeune, notamment la génération Z et les millennials afin de les sensibiliser et les mobiliser autour des thématiques du racisme et des discriminations est cruciale. C'est la raison pour laquelle, de manière stratégique, le Mrax a décidé d'ouvrir un compte Tiktok, qui reste la plateforme privilégiée de ce public, car elle représente de ce fait une

opportunité unique de visibilité et de proximité avec les audiences jeunes et hyper connectées.

Les posts et capsules vidéos du Mrax postés sur cette plateforme ont une énorme visibilité, allant jusqu'à **16,2 K** vues pour la vidéo de présentation du Mrax et pour plus de **800K** pour la capsule vidéo « *Les clichés renversés* ».

Site Internet



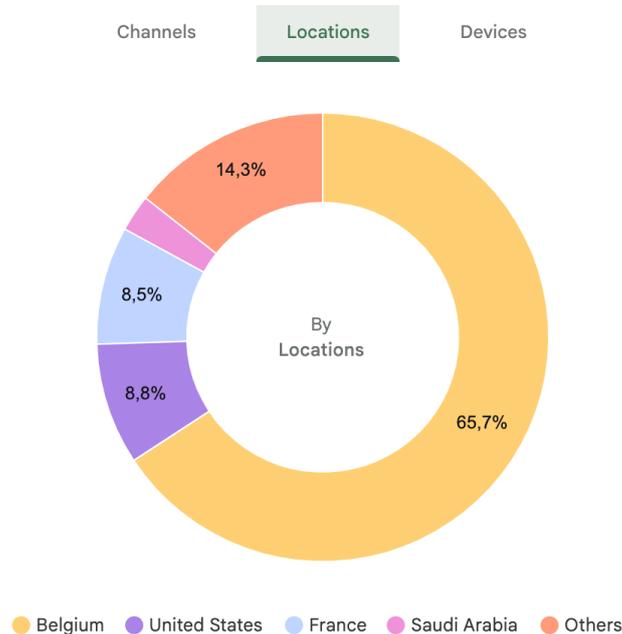
Notre combat contre le racisme s'articule en trois actions

Le site internet du Mrax reste un point de contact important avec nos différents publics (adhérents, partenaires, médias et grand public). Il permet de refléter l'identité du Mrax, ses valeurs et ses missions, tout en contribuant à renforcer la crédibilité de l'association. C'est également un canal qui facilite l'engagement des visiteurs grâce à nos formules d'adhésion ou de dons en

ligne, les appels à bénévolat, les inscriptions aux divers événements et le hub des boutons de partage sur nos différents réseaux sociaux.

Il est un fait intéressant sur les lieux où sont consultés notre site internet. On remarque que 65,7% des visites de notre page se situe en Belgique, 8,8% aux États-Unis, 8,5% de France, 2,6% en Arabie Saoudite, et 14,3%

pour le restant de pays (tout pays confondu).



De manière générale, la durée de consultation de nos différentes page du Mrax (Contact – Nos Services – À Propos – Nos Actions – Les Statuts du Mrax – Nos Publications – etc) est d’environ 2 à 3 minutes pour chaque page. Avec un taux d’engagement allant de 58,74% à 93,33 %. Ce taux d’engagement comprends le Temps

passé sur la page (plus de 10 secondes par exemple), les Scroll, les clics sur les liens, différents boutons et vidéos, les téléchargements de fichiers (articles, rapports, communiqués, etc), le remplissage de formulaires et les Interactions avec des éléments dynamiques.

Média : Presse écrite et audiovisuelle

Articles qui ont mentionné le Mrax du 01/01/2024 au 31/12/2024

Date	Média	Titre	Lien	Contenu	Genre
22 février 2024	RTBF	Discrimination dans les boîtes de nuit	https://www.youtube.com/watch?v=nQ13I_LtNGs	Testing boîte de nuit / Reportage	Expertise du Mrax
			https://www.rtb.be/articl		

16 juin 2024	RTBF	“La peste brune est de retour, ne te laisse pas contaminer “	e/bruxelles-une-marche-sociale-et-antifasciste-prevue-ce-dimanche-11390028	Mentionne la manifestation des organisations contre l’extrême-droite, dont le Mrax	Expertise du Mrax
12 décembre 2024	RTL TVI	“ Il a été traité de ‘sale chinois’ “	https://www.rtl.be/actu/vos-temoignages/il-ete-traite-de-sale-chinois-le-frere-de-mei-lin-victime-de-propos-racistes/2024-12-12/article/726156	Le Mrax met en lumière la nécessité de dénoncer les injustices et le racisme anti-asiatique	Expertise du Mrax

Actions, Partenariats et Évènements

Ma plume contre le racisme

L’année civile 2024 a commencé avec le lancement, le 16 janvier 2024, de la 8^{ème} édition du concours Ma plume contre le racisme, avec pour thème “ *Le racisme et la propagande*

coloniale à l’épreuve de la cohésion sociale en Belgique”.

Un concours d’expression artistique ouvert aux élèves du secondaire des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Pour y participer, il suffisait d'envoyer les productions (écrites ou vidéos), pour le **24 mars 2024** au plus tard à concours@mrax.be avec les

coordonnées (des élèves ou enseignants), le nom de l'école et la classe (3^{ème} secondaire par exemple) des participants.

Le Mrax à la coordination interfédérale contre l'antisémitisme

Le 15 janvier au **SPF Justice** avait débuté les travaux du nouveau mécanisme de coordination interfédéral de la lutte contre l'antisémitisme. Sur proposition de la Secrétaire d'État des chances Marie-Colline Leroy, ce nouveau mécanisme interfédéral rassemble, pour la toute première fois, des représentants des différents gouvernements, des administrations concernées, les représentants de la communauté juive, Unia et le **Mrax**. Dans un contexte de résurgence des signalements d'actes antisémites, le

nouveau mécanisme interfédéral a pour objectif de combattre l'antisémitisme de manière cohérente et coordonnée à l'échelle nationale. « Dans le livre de la tolérance, chaque page déchirée par l'antisémitisme est une histoire tronquée, une leçon perdue. Écrivons ensemble un récit d'inclusion et de respect, où chaque chapitre célèbre la diversité, éteint les feux de la discrimination et arrache les racines de la haine » a conclu Esther Kouablan, Directrice du **Mrax**.



Des collectifs pour une Région inclusive

Le Mrax avait pris part au BIP Meeting Center, aux collectifs bruxellois œuvrant et travaillant sur les questions de discriminations, racisme, de l'inclusivité, etc ... Cette

rencontre a été organisée par la Secrétaire d'État de la Région Bruxelles-Capitale Nawal Ben Hamou, le 16 janvier 2024.





Rendre la fête accessible à toutes et tous !

Les discriminations à l'entrée des clubs et bars sont encore une réalité présente dans notre société. Le **Mrax**, le journaliste **Samy Hosni** et son équipe de **On n'est pas des pigeons - RTBF** ont réalisé des testings dans les boîtes de nuits bruxelloises.

Un bus, un club, de la bonne musique avec le DJ Beba Storm et beaucoup de monde se sont réunis pour une

soirée, une fête accessible à toutes et tous, quelle que soit l'origine ou la couleur de peau, le vendredi 02 février à Ixelles.

« Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit dont les peines encourues vont d'1 à 12 mois de prisons avec des amendes pouvant aller jusqu'à 1 000 euros » a rappelé la Directrice du Mrax, Esther Kouablan.



Mon cœur n'est pas une affaire d'État

Le 14 février à l'occasion de la **St Valentin**, **AVP** et le **Mrax**, sur la place Agora à Bruxelles, célébraient l'amour.

Pour allier respect des droits fondamentaux et application de règles strictes, l'Échevin de l'état Civil de la Ville de Bruxelles a mis en place de bonnes pratiques avec son équipe et l'administration par un travail constant de co-construction entre agents, chefs de services et

cabinet de l'échevin. « *Il s'agit d'appliquer la loi tout en respectant les droits de citoyens* », a expliqué Mr Bouzagou Walid, juriste à l'État civil de la Ville de Bruxelles.

Les messages transmis étaient " *Oui l'amour est un sentiment qui unit 2 personnes et non une affaire d'État. Oui aux bonnes pratiques, Oui aux droits fondamentaux et à l'intérêt supérieur de l'enfant* ".



Le Mrax avec la MMF pour la lutte des droits des femmes

En prélude de la Journée Internationale des droits des femmes le 08 mars, Le **Mrax**, représenté par

sa Directrice E. Kouablan, a pris part le mercredi 28 février 2024 à une présentation de revendications de la

MMF (Marche Mondiale des Femmes) aux décideurs et partis politiques, ayant répondu présents à l'invitation, pour faire avancer les droits des femmes. Cette présentation résulte de nombreuses séances de travail d'associations féministes, actives sur le terrain et de première ligne.

Une série de revendications notamment sur les violences

économiques qui plongent les femmes dans la précarité. Lutter contre toutes les formes de violences basées sur le genre à l'encontre des femmes et promouvoir également le respect des droits des femmes dans toutes les sphères et aspects de la société (santé, emploi, etc.) est la ligne conductrice de cette rencontre et de ce combat.



Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, un village féministe constitué de nombreuses organisations féministes et d'actions syndicales, s'est installé à la Place Albertine près de la gare centrale de Bruxelles, le 08 mars 2024.

Le collectif SACRÉ Bruxelles sous l'égide du **Mrax** a pris part à cette mobilisation pour faire entendre la voix des femmes et lutter pour leurs droits.

Plusieurs revendications sur le thème principal des violences économiques qui plongent les femmes dans la précarité, ont été soulevées :

- La réduction de l'écart salarial entre les hommes et les femmes
- Le renforcement du système de protection sociale et lutte contre l'appauvrissement des femmes
- Le renforcement de lutte contre les formes de violence basées sur le genre à l'encontre des femmes
- etc

Le Mrax a salué l'action de mobilisation et a remercié toutes et tous ceux qui ont répondu.e.s

présent.e.s afin de soutenir le combat et la cause.



Lancement du prix Yvonne JOSPA : Une première dans le monde associatif belge de l'antiracisme

C'est un événement inédit qui s'est profilé dans le secteur des associations belges luttant contre le racisme et les multiples formes de discriminations. Le **Marx** a pensé, conçu et présenté pour la toute première fois, le **Prix Yvonne JOSPA**.

Ce Prix a pour objectif premier de saluer la mémoire d'Yvonne JOSPA, figure emblématique de par son rôle

actif au sein du mouvement de résistance civile qui a œuvré au premier chef à soustraire adultes et enfants juifs à la déportation pendant la Seconde Guerre Mondiale. Co-fondatrice du Mrax, Yvonne JOSPA a été une militante antiraciste de grande envergure et ce prix est initié également pour saluer sa mémoire, pour ses engagements, œuvres, combats et luttes contre le Racisme, la Xénophobie et toutes les autres

formes de discriminations en Belgique. Un combat de toute une vie.

Le prix Yvonne JOSPA entend récompenser différentes associations belges qui s'inscrivent dans les luttes contre le Racisme, l'Antisémitisme, la Xénophobie, l'Islamophobie, le Sexisme, et toutes les autres formes de discriminations et pour une société juste, respectueuse des droits de toutes et tous.

Le Mrax ainsi que ses partenaires Chaska Asbl et PAD Belguim Observatory, sous le collectif SACRÉ Bruxelles, avec le soutien de Equal Brussels et l'Echevine de l'égalité des chances de la Ville de Bruxelles, ont invité le grand public et les récipiendaires des prix le 23 mars 2024 à l'hôtel Marriott à Bruxelles, pour célébrer ce moment fort symbolique.



Pour un monde sans citoyens de seconde zone

La plateforme Stand Up Against Racism, une alliance dont fait partie le Mrax, les syndicats, la société civile et de nombreux citoyens, a organisé une grande manifestation

nationale Stand Up Against Racism à l'occasion de la journée internationale de lutte contre le racisme, afin de rappeler que le



racisme n'est pas et ne doit pas être une option pour notre société.

Cette mobilisation qui s'est tenue le dimanche 24 mars 2024, à la place Albertine à Bruxelles a vibré à

l'unisson à la solidarité, à l'égalité entre les hommes, les peuples et à la lutte contre le racisme et les diverses formes de discriminations.



La Secrétaire d'État à l'Égalité des genres, des chances et la diversité en visite au Mrax

Le mercredi 20 mars, le Mrax a eu l'honneur d'accueillir dans ses locaux Mme Marie-Colline Leroy, Secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité.

Une rencontre enrichissante qui s'est traduite par une séance de travail et un tour d'horizon sur les différents services que compte le Mrax.



L'art du théâtre, dans le projet Les tribunaux populaires

En Partenariat avec le Mrax, la troupe de théâtre les Polymorphismes a offert une occasion inouïe au grand public de s'essayer au théâtre législatif dans le cadre du projet *Les Tribunaux populaires de l'Antiracisme* initié par le Mrax.

C'est quoi le théâtre législatif ?

Né au Brésil en 1992, le théâtre législatif est la technique la plus spectaculaire du Théâtre de l'opprimé. Il est utilisé dans le monde entier pour trouver des solutions créatives, au niveau législatif, à des problèmes tels que l'accès au logement ou le racisme à l'embauche par exemple.

Dans un théâtre législatif, citoyen-nes et spécialistes du droit travaillent

L'idée était de mener une réflexion, durant des scènes théâtrales, sur comment changer et/ou améliorer les lois sur le racisme et les discriminations par l'intervention directe des citoyens et citoyennes.

ensemble à l'identification, au développement et au soutien de nouvelles législations. C'est au travers d'un spectacle interactif que le public sera amené à explorer des solutions à des situations d'oppression, puis à travailler avec les spécialistes pour les traduire en proposition de lois.



Inauguration historique liée au monument aux pionniers belges du Congo

Le Mrax s'est joint, le 21 mars 2024 au parc du Cinquenaire à Bruxelles, à la première célébration officielle qui inaugure l'installation de la plaquette de contextualisation du “ *Monument aux pionniers belges du Congo*”, à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre le racisme. L'héritage du colonialisme vit encore dans la Belgique contemporaine sous forme de racisme structurel et l'espace

public, encore marqué par des symboles et héritages coloniaux, perpétue injustices et discriminations. Par ce symbole de reconnaissance des luttes des peuples issus du Congo, descendants des personnes esclavagisées qui ont contribué à façonner notre société, le **Mrax** soutient, aspire et appelle davantage à la création d'espaces de mémoire et de réflexion où les voix marginalisées peuvent enfin être entendues.



Ma plume contre le racisme : Cérémonie de remise de prix

Le Mrax a organisé le mercredi 17 avril 2024 au cinéma Vendôme, la cérémonie de remise de prix de la 8^{ème} édition du concours d'expression artistique Ma plume contre le racisme. Le thème de cette année portait sur “ *Le racisme et le propagande coloniale à l'épreuve de la cohésion sociale en Belgique* ”.

Le Mrax a remercié tous les élèves qui ont participé, les enseignant.e.s qui ont accompagné leurs élèves durant ce long processus, aux écoles, aux partenaires, aux musiciens et à tous ceux et celles qui ,de près ou de loin, ont concouru à la réussite de cet évènement.



Le Mrax au Forum des Libertés

Le Mrax a pris part le samedi 18 mai 2024 à Bruxelles au Forum des Libertés.

Antisémitisme de gauche, Info ou Intox ? Tel était l'objet de ce forum qui, avec des invités spécialistes ont

parcouru les questions de "Gauche anticapitalisme, insoumis, écologistes, etc " et de rappeler ce qu'est l'antisémitisme et comment fonctionne sa stratégie de diabolisation.





Formation antisémitisme

Le **Mrax** a donné le 31 mai, à la Maison de la citoyenneté de Baudour (arrondissement de Mons), une formation sur les fondements de l'antisémitisme, au public de Vie féminine. Les objectifs de la formation reposaient sur :

- La compréhension des racines historiques de l'antisémitisme.
- L'identifier les différentes manifestations de l'antisémitisme à travers les âges.
- L'analyse des impacts de l'antisémitisme sur la société contemporaine
- Propositions des stratégies de lutte contre l'antisémitisme



Donnée par la Directrice du Mrax, cette formation a permis au public de

Vie féminine, d'être mieux outillé sur les question de l'antisémitisme.

Mobilisation antifasciste

Levez-vous, jeunes, travailleurs, étudiants, associations et syndicats !

À la place Debroucker, le 11 juin 2024, des centaines de personnes ont brandi le flambeau de la résistance antifasciste. Le Président du MRAX a pris la parole pour dénoncer la menace qui pèse sur la Belgique et l'Europe avec la montée des partis de la droite radicale et de l'extrême droite.

Cette mobilisation, lancée par les mouvements antifascistes locaux et nationaux, répond aux résultats alarmants des récentes élections européennes, fédérales et régionales. L'ascension de la droite extrême et de l'extrême droite est une menace directe à nos libertés et nos droits.



Manifestation antifasciste : Pour une convergence urgente des forces

Le dimanche 16 juin, Bruxelles a accueilli une seconde manifestation antifasciste. Des milliers de personnes se sont rassemblées dans les rues de la capitale belge pour protester contre les idéologies fascistes et l'extrême droite. Ce rassemblement fait suite à une première mobilisation similaire.

Le Mrax était présent avec plusieurs de ses membres dont le président du CA, Mr Lodounou Yves, qui, lors de sa prise de parole, a rappelé l'urgence d'une convergence de lutte pour faire barrage à la droite extrême et à l'extrême droite.

“ La montée de la droite extrême et de l'extrême droite est un fait. Nous

estimons qu'après le constat, il faut maintenant se mettre en ordre de résistance ''.

Cependant, nous ne pouvons pas résister sans une cohésion entre les forces pluralistes et organisées.

La droite extrême et de l'extrême droite ont toujours eu pour allier le monde de la finance et du profit qui, sous des oripeaux d'efficacité, met en concurrence les couches sociales faibles et les divisent pour exacerber le rejet de l'autre, la xénophobie, la racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, et toutes les autres formes de discriminations fascistes. Rien ne doit plus nous surprendre concernant ces méthodes.

Nous en appelons donc à une mobilisation permanente et opiniâtre face aux politiques de discrimination, antisociale et d'austérité qui se profilent à l'horizon, et dont les migrants, les étrangers d'origine, les minorités ethniques ou culturelles et les couches populaires seront inévitablement les premières et principales victimes.



L'unité d'action des forces antifascistes, antiracistes et antidiscriminatoires doit de réaliser très vite, car comme vous le constatez ici en Belgique, ils disent vouloir aller très vite pour mettre en œuvre leurs politiques. Les prochains jours, mois voire années, vont-être difficiles pour nous les démocrates antifascistes.

Nous en appelons à un sursaut de nous Tous. Le Mrax pour sa part, dans le cadre qui est le sien et en solidarité avec toutes les victimes, prendra sa part dans cette mobilisation et ces batailles à venir.

Somo tutti antifascisti !

La haine, No pasaran !

Hasta siempre la victoria !





Conférence “Improving Equality Data Collection in Belgium”

Organisée par Unia, la conférence *Improving Equality Data Collection in Belgium* a réuni un parterre de panelistes/experts sur les questions de collectes de données et les enjeux de discriminations liées à la collecte de celles-ci. Parmi ces panelistes, le **Mrax** a été représentée par sa Directrice Esther Koublan, qui a pu expliquer en quoi il est primordial d’apporter une vigilance sur les

collectes et l’utilisation de ces données par les différentes structures afin de limiter l’impact des discriminations et favoriser une certaine éthique, équité et égalité entre les différents individus, groupes sociaux, etc qui composent notre société. De 09h à 16h, cette conférence s’est tenue à le 17 juin 2024 à **La Tricoterie** (Rue Théodore Verhaegen 158, 1060 Bruxelles).



Tournoi de Foot

En partenariat avec le Mrax, l'Asbl Petit Poto a organisé un tournoi de foot le 06 juillet 2024. Une activité grand public qui permet au Mrax de continuer la sensibilisation sur les

enjeux du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie et diverses autres formes de discriminations.



Un partenariat qui est déjà à sa 4^{ème} année, avec une grande action grand public chaque année marquée comme suit :

- 2023 : conférence
- 2022 : organisation d'un gala
- 2021 : conférence

Hommage à un militant antiraciste universaliste

C'est avec une profonde douleur et consternation que le Mrax avait appris le décès de son ancien président, le Docteur **Placide KALISA**. Le Docteur Placide KALISA a fait partie des présidents qui ont porté haut le flambeau de l'antiracisme tout en contribuant fortement au renforcement des capacités institutionnelles, pluralistes et démocratiques du Mrax. Homme de convictions, il avait auparavant

présidé au Ibuka-Mémoire et Justice, une association de victimes et survivants du génocide des Tutsi au Rwanda.

Les funérailles se sont déroulées à l'Abbaye de Mardesous le vendredi 20 septembre 2024 à 10h 45, avant l'inhumation qui s'est tenue au Rwanda. À sa veuve, ses enfants ainsi que toute sa famille éplorée, le Marx et tous les combattants de

l'antiracisme présentent leurs sincères condoléances et expriment toute leur compassion.

Au revoir, Président Placide. Tu as fait honorablement ta part. Nous ne t'oublierons pas!



Lancement de la 9^{ème} édition du concours Ma plume contre le racisme.

Le Mrax a lancé l'ouverture de la 9^{ème} édition du concours Ma plume contre le racisme, autour de la citation « *En combattant le racisme, nous ne progresserons pas en combattant les gens eux-mêmes. Nous devons combattre les cause du racisme* » d'Amilcar Cabral, figure emblématique de lutte anticoloniale et prônant des valeurs humanistes et d'amitié entre les peuples.

Habituellement ouvert à tous les élèves du secondaire des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seuls

les élèves des 3^{ème} et 4^{ème} du secondaire inférieur et 5^{ème} et 6^{ème} du secondaire supérieur ont été invités à concourir cette année.

Comment participer ?

C'était très simple. Il suffisait pour les élèves d'envoyer leurs productions écrites, pour le 31 janvier 2025 au plus tard à mrax@mrax.be avec leurs coordonnées, le nom de leur école et leur classe (3^{ème} secondaire par exemple).

Ma Plume
**CONTRE
 LE RACISME**
 24-25

**AMILCAR
 CABRAL**

CONCOURS
 D'EXPRESSION
 ARTISTIQUE

La citation d'Amilcar Cabral à partir de laquelle les élèves sont invités à produire un texte écrit :

« EN COMBATTANT LE RACISME,
 NOUS NE PROGRESSERONS PAS
 EN COMBATTANT LES GENS
 EUX-MÊMES. NOUS DEVONS
 COMBATTRE LES CAUSES DU
 RACISME »

Avec le soutien de : 



Acteurs du monde hospitalier dans la lutte contre le racisme et discriminations associées : Parlons-en !

Le Mrax a invité le grand public à un groupe de travail (GT), d'échange et de sensibilisation sur les problématiques du racisme et discriminations dans le monde hospitalier.

En effet, face aux recrudescences du racisme et discriminations dans les milieux hospitaliers, il était important

de poser les bases de réflexion et d'essayer d'en dégager ensemble, des pistes de solutions. Tels étaient les objectifs, entre autres, de ce rendez-vous d'échange et de travail, qui s'est tenu le samedi 26 octobre 2024, de 13h à 16h 00 dans les locaux du Mrax. Modéré par Mme L. Miezi B.



Universités européennes contre le racisme et les discriminations

S'est tenu à Paris du **23 au 27 octobre 2024** les Universités européennes contre le racisme et les discriminations.

Initié par Mr Samuel Thomas, président de la Fédération nationale des Maisons des Potes, ces universités européennes ont réuni plusieurs délégations et un parterre d'intervenants venus de toute l'Europe. De ce fait, nombreuses thématiques ont été abordées, notamment les politiques d'asile et d'immigration, la lutte contre les discriminations et l'homophobie dans les entreprises, l'éducation populaire antiraciste, la mixité sociale - mixité scolaire, etc.

Sur la question des discriminations dans l'entreprise par exemple, bien

que la législation belge comporte certaines lois comme La **Loi Mourreaux** (loi antiracisme de 1981), La **Loi antidiscrimination** (2007), la **Loi sur le genre** (2007), le Mrax, par la voix de sa Directrice Esther Kouablan, estime que : *« prévenir est la première démarche qui permet de faire reculer les discriminations ? De ce fait, il est important d'outiller les premiers acteurs des entreprises publiques et privées, mais aussi l'ensemble des travailleurs sur les thématiques au niveau de la déconstruction des préjugés et des stéréotypes ».*

Une semaine riche en partage d'expériences de terrain et d'outils juridiques au travers des différentes délégations européennes.



Pièce de théâtrale : *Une vérité qui heurte*

Le Mrax, en partenariat avec la compagnie de théâtre la *Compagnie Buissonnière* a présenté *Une vérité qui heurte*, une pièce de théâtre dans le cadre du projet *Les Tribunaux populaires de l'Antiracisme*.

Ce projet, à travers cette pièce, avait pour objectifs entre autres de recourir à la théâtralisation comme vecteur de prise de conscience dans la lutte contre les discrimination et de mener des actions concrètes visant à

construire ensemble une vision commune de lutte contre les discriminations, à informer des droits et des devoirs.

Présentée dans les villes de Mons, Louvain-La-Neuve, Rochefort, etc, *Une Vérité qui heurte* est une pièce bouleversante et engagée, ayant déjà réuni à l'heure actuelle plus de 3000 spectateurs.

Une nouvelle représentation s'est tenue le vendredi 06 décembre à IATA de Namur.



Une vérité qui heurte est une pièce poignante, qui relate l'histoire et le parcours de Mamadou Lamarana BAH. Ce dernier, qui fait ses armes au sein de la compagnie théâtrale la

Compagnie Buissonnière, poursuit le combat contre les discriminations raciales et racistes dans les politiques d'asile et d'immigration.



LES TRIBUNAUX POPULAIRES

Pièce théâtrale : Zone de non droit

Le Mrax, la locale Mrax de Mons en partenariat avec le théâtre des Rues, ont présenté “ **Zone de non droit**”, une pièce de théâtre dans le cadre du projet Les Tribunaux Populaires, avec le soutien de SPF Justice.

Cette pièce de théâtre a clôturé le projet Les Tribunaux Populaires. Ce projet avait pour ambition d'utiliser la théâtralisation comme un outil puissant et innovant pour sensibiliser les individus à la lutte contre les discriminations. En mettant en scène des situations inspirées de la réalité, il

a visé à susciter une prise de conscience collective et individuelle des enjeux liés aux discriminations sous toutes ses formes.

« Caleb est arrivé en Belgique afin de suivre des études. Mais, dans le sillage des logiques de discriminations racistes de l'État belge, les conditions d'accès aux études pour les personnes d'origine étrangère se durcissent d'année en année. Ces politiques précarisent et fragilisent les étudiant.e.s qui retrouvent alors exposé.e.s aux

risques d'arrestation, d'enfermement et d'expulsion : ce sera le cas de Caleb. Arrêté suite à un contrôle au faciès, le jeune garçon se retrouve en centre fermé et subit plusieurs tentatives d'expulsion, dont la dernière est particulièrement violente. Soutenu par des camarades militant.e.s, Calec s'engage alors dans le combat judiciaire pour que justice soit rendue et réparation

obtenue. Quels sont les leviers possibles au sein des tribunaux quand il s'agit de remettre en question les agissements de l'État ? Quelles sont les failles et les limites ? ».

Cette représentation théâtrale s'est tenue le vendredi 12 décembre à 20 h au théâtre l'improviste à Bruxelles.



PIÈCE THÉÂTRALE

MIRAX

ZONE DE NON DROIT

CET ÉVÉNEMENT MARQUE LA CONCLUSION DE CE BEAU PROJET,
UNE AVENTURE RICHE EN COLLABORATIONS ET EN RÉUSSITES.

QUAND ?

LE **12 DÉCEMBRE**
DE **20H00** à **21H00**

où ?

THÉÂTRE **L'IMPROVISTE**
RUE DE FIERLANT 120,
1190 BRUXELLES

DANS LE CADRE
DU PROJET
**LES TRIBUNAUX
POPULAIRES DE
L'ANTIRACISME**

MIRAX

UNIA
Ensemble pour l'égalité

Avec le soutien de :

FEDERALE OVERHEERENDE RECHTER
SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTITIE
FÖDERALES GERECHTSHOFEN ONDER JUSTIE



MRAX ASBL

*Le **Mrax** est la plus ancienne organisation antiraciste en Belgique, née il y a plus de 60 ans sur les cendres du génocide nazi à l'initiative de juifs résistants communistes.*

Infos utiles :

Rue de la poste 37, 1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Tel : +32 (0)2 209 62 50 - Fax : + 32 (0)2 218 23 71

Courriel : mrax@mrax.be

Site internet: www.mrax.be

N° d'entreprise : 0415.750.215

N° de compte : BE67 0012 3298 5487